ANNEXE 6

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2025

VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE



Syndicat mixte ouvert
Val de Loire Numérique

02 54 58 44 39

contact@valdeloirenumerique.fr

WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR

RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

À travers les éditoriaux qui ont accompagné les précédents Rapports Annuels, nous avons beaucoup évoqué le déploiement des réseaux d'initiative publique que nous pilotons. Et c'était bien légitime tant l'enjeu était important et tant les services que permettent ces réseaux étaient attendus par les citoyens, les structures publiques, les associations et les entrepreneurs. Il était question de foyers desservis, de bornes ou de passerelles déployées. Autant de preuves que l'emprise de ces réseaux d'initiative publique s'accroît d'année en année.

Aujourd'hui encore je souhaite rappeler brièvement ces chiffres mesurés au 31 décembre 2025 :

Le réseau fibre d'initiative publique dont nous avons confié, dans le cadre d'une délégation de service public, la conception, l'exploitation et la commercialisation à Val de Loire Fibre, filiale du groupe Lumière, desservait la quasi-totalité des foyers et entreprises de notre périmètre d'intervention. Soit 342 349 foyers ou entreprises. 60 % de ces foyers ou entreprises étaient effectivement raccordés à la fibre.

Avec 1078 bornes déployées sur 447 sites, le réseau Val de Loire Wifi public couvrait bon nombre de sites d'intérêt touristiques ou territoriaux pour apporter un service gratuit et de qualité.

Enfin le réseau LoRa support clé de l'offre Smart Val de Loire comptait 27 antennes et accueillait près de 800 objets connectés. Ce n'est, je le crois, que le début d'une belle aventure qui devrait nous conduire à déployer très largement ce réseau et à accueillir plusieurs milliers d'objets.

Mais au-delà de ces chiffres qu'il convient de donner, je voudrais insister cette année sur les enjeux d'exploitation et de maintenance, dans la durée, de ces réseaux.

Car les risques et incertitudes qui pèsent sur la vie de ces réseaux sont nombreux : coût et approvisionnement des composants, obsolescence rapide et parfois peu prévisible de certaines technologies, risques climatiques, actes de malveillance, nécessité pour les fournisseurs et leurs sous-traitants de recruter et de conserver des personnels motivés et compétents.

Nous devons bien sûr avoir une gestion sobre et rationnelle de ces réseaux, mais nous devons aussi y consacrer le temps et les crédits nécessaires. La tarification constitue bien sûr, pour ces services publics comme pour tant d'autres, un levier. Mais nous devons l'utiliser avec parcimonie. L'un des enjeux sur le réseau fibre est de pouvoir retrouver des marges de manœuvre au niveau de la tarification pour financer durablement les nombreux raccordements complexes. Le régulateur et le gouvernement ne nous facilitent hélas pas la tâche sur ce dossier.

Je formule le vœu pour 2026 que cette problématique de l'exploitation durable des réseaux d'initiative publique que nous avons déployés soit au cœur de nos préoccupations et que nous mettions en oeuvre avec nos partenaires et sous-traitants les outils pour mesurer la qualité du service rendu et pour traiter avec le niveau de réactivité attendu, les incidents qui ne manqueront pas de survenir.

Je tiens également à remercier très sincèrement les agents du Syndicat pour leur engagement et pour l'important travail accompli au cours de l'année 2025. Je suis confiante dans leur capacité à relever les défis qui nous attendent en 2026.

Sylvie GINER
Présidente de Val de Loire Numérique

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Édito de la Présidente 3

I. VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE 7

1 - La gouvernance 7
A - Le Bureau 7
B - Le Conseil syndical 8
C - Les Commissions 10

2 - L'équipe 10
A - L'évolution de l'organisation et de l'effectif du Syndicat 10
B - L'organigramme 11

3 - Les finances du Syndicat 11
A. L'architecture budgétaire du Syndicat 11
B - Les subventions de l'État 12
C - Le compte financier unique 2025 12

4 - La communication 17

5 - L'open data 22

II. LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE 23

1 - La Délégation de Service Public (DSP) 23
A - La DSP 23
B - Le périmètre d'intervention 23
C - Les acteurs de la construction du réseau 24
D - L'année 2025 en chiffres 24
E - Les réalisations 25
F - Les temps forts de la DSP 34

2 - L'appui et le conseil aux collectivités territoriales 35
A - Le suivi de la fin du réseau cuivre 35
B - Les réponses aux "saisines" 36
C - Les supports d'information 37
D - Le passeport inclusion numérique 40

III. LE RÉSEAU VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC 41

1 - Le wifi touristique 42
2 - Le wifi territorial 42
3 - Le wifi événementiel 43
4 - Le déploiement de Val de Loire Wifi Public 44
5 - Un suivi technique de la qualité des installations 45
6 - Une signalétique unique 46
7 -Accéder aux données issues du réseau Val de Loire wifi public 46

IV. LE PROJET SMART VAL DE LOIRE 48

1 - Le Schéma directeur Smart Val de Loire 48
2 - La compétence Smart du Syndicat et le catalogue de services 50
3 - Le financement du projet Smart Val de Loire 52
4 - La fin de la phase d'expérimentation 53
5 - Le projet Smart Val de Loire passe à l'échelle 54
6 - La contribution à des partenariats territoriaux 57

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

I. VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

1 LA GOUVERNANCE

A. Le Bureau

Le Bureau est composé de 15 membres : la Présidente, 4 Vice-présidents issus des cinq collèges et 2 membres supplémentaires par collège.

Sa constitution était la suivante en 2025 :

PRÉSIDENTE



Sylvie GINER
Conseil départemental 37

4 VICE-PRÉSIDENTS



Philippe GOUET
Conseil départemental 41



Delphine BENASSY
Conseil Régional



Martine TARTARIN
EPCI 37



Michel GUIMONET
EPCI 41

10 MEMBRES ÉLUS



Jocelyne COCHIN
Conseil départemental 37



Catherine LHÉRITIER
Conseil départemental 41



Mohamed MOULAY
Conseil Régional



Thierry BRUNET
EPCI 37



Hubert AZEMARD
EPCI 41



Isabelle RAIMOND-PAVERO
Conseil départemental 37



Jacques PAOLETTI
Conseil départemental 41



Guillaume CREPIN
Conseil Régional



Jocelyn GARCONNET
EPCI 37



Pierre SOLON
EPCI 41



Le Bureau s'est réuni 5 fois en 2025.



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

B. Le Conseil syndical

Le Conseil syndical est composé de 54 élus, désignés par l'assemblée délibérante de chaque membre, dans le respect des équilibres territoriaux : 5 collèges disposant de 20 % des voix chacun.

Il délibère sur l'ensemble des décisions du Syndicat, projets et organisations internes.



Il s'est réuni 5 fois en 2025.



Composition du Syndicat au 31 décembre 2025

EPCI de Loir-et-Cher

Laurent ALLANIC
Hubert AZEMARD
Malik BENAKCHA
Marwane CHABBI
Frédéric DEJENTE
Bernard ESPUGNA
Michel GUIMONET
Nicolas HASLÉ
Henry LEMAIGNEN
Roger LEROY
Stéphane LEROY
Éric MARTELLIÈRE
Philippe MASSON
Philippe MERCIER
Karine MICHOT
Joël NAUDIN
Alain PROT
Arnaud ROULLIER
Pierre SOLON
Régis SOYER

EPCI d'Indre-et-Loire

Marc ANGENAULT
Christophe BAUDRIER
Philippe BEHAEGEL
Alain BENARD
Claude BORDIER
Thierry BRUNET
Jean-François CRON
Christophe DUVEAUX
Jocelyn GARCONNET
Jean-Christophe GASSOT
Isabelle GAUDRON
Sylvia GAURIER
Jean-Claude GAUTHIER
Marc LEPRINCE
Patrick MICHAUD
Jean-Claude OMONT
Christian PIMBERT
Daniel SANS-CHAGRIN
Gérard SERER
Martine TARTARIN

Conseil départemental de Loir-et-Cher

Philippe GOUET
Catherine LHÉRITIER
Jacques PAOLETTI
Guillaume PELTIER
Bernard PILLEFER

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Jocelyne COCHIN
Geneviève GALLAND
Sylvie GINER
Rémi LEVEAU
Isabelle RAIMOND-PAVERO

Conseil régional Centre-Val de Loire

Alexandre AVRIL
Delphine BENASSY
Guillaume CRÉPIN
Mohamed MOULAY

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL SYNDICAL



18 FÉVRIER
TOURS
8 délibérations

- Budget Primitif 2025
- Révision des AP/CP
- Subvention d'équilibre du budget annexe Smart
- Refacturation entre le budget principal et les budgets annexes
- Convention de mise en œuvre d'une solution de territoire durable et connecté entre Vendôme et le SMO
- Accord de consortium et convention de reversement relatifs au projet PrevizO
- Adhésion à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT)
- Convention zone dentelle avec le Cher et l'Indre

28 AVRIL
BLOIS
5 délibérations

- Création d'un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial
- Évolution du catalogue de services
- Convention de prestations de services Smart avec la Communauté de communes du Grand Chambord
- Convention de prestations de services Smart avec le SMICTOM du Chinonais
- Précisions sur la subvention d'équilibre du budget Smart

5 JUIN
PARÇAY-MESLAY
7 délibérations

- Approbation du compte financier unique 2024
- Affectation des résultats 2024 au budget 2025
- Création d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif
- Avenant n°9 à la DSP
- Convention FUN sur la généralisation du projet Smart
- Adhésion au GIP RECIA
- Convention de partenariat Orthophotographie HR 41

24 SEPTEMBRE
BLOIS
12 délibérations

- Décision modificative n°1 du budget 2025
- Révision des AP/CP
- Adhésion au contrat groupe assurance statutaire
- Évolution des statuts du SMO
- Évolution du règlement intérieur du SMO
- Évolution du catalogue de services Smart
- Convention de prestations de services Smart avec la Communauté d'agglomération Agglopolys
- Convention de prestations de services Smart avec la Communauté de communes Touraine-Est Vallées
- Convention de coopération avec la Communauté d'agglomération Tours Métropole Val de Loire
- Avenant 3 à la convention de financement du projet Très Haut Débit (37)
- Avenant 4 à la convention de financement du projet Très Haut Débit (41)
- Rapport d'activités de Val de Loire Fibre

17 DÉCEMBRE
PARÇAY-MESLAY
12 délibérations

- Débat d'Orientations Budgétaires 2026
- Ouverture anticipée des crédits d'investissement au budget 2026
- Mise à jour des Conditions techniques de fourniture des services Smart
- Convention de prestations de services Smart avec le SIAEP de Pezou-Loir-Réveillon
- Convention de prestations de services Smart avec la commune de Pezou
- Convention de prestations de services Smart avec la commune de Nouan-le-Fuzelier
- Convention de prestations de services Smart avec le Domaine de Chambord
- Convention de prestations de services Smart avec le SIEIL
- Convention de prestations de services Smart avec la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
- Modèle de convention tripartite de mise à disposition de points hauts avec le SMAEP Touraine du Sud
- Convention de mise à disposition d'une infrastructure réseau bas débit LoRa avec le SMAEP
- Convention de prestations de services Smart avec la SAUR (SMAEP)

L'ensemble des délibérations du Syndicat est accessible au lien suivant :
https://www.valdeloirenumerique.fr/val-de-loire-numerique/deliberations/

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

C. Les Commissions

Commission de Contrôle Financier (CCF)

Lundi 1er décembre 2025 à Blois

Elle est chargée de l'examen des comptes détaillés des conventions passées avec les entreprises, que ces conventions prennent la forme de DSP, de contrats de partenariat, de conventions de prêts ou de garantie d'emprunt. Elle intervient en parallèle et de préférence avant la CCSPL. Elle est obligatoire.

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Lundi 1er décembre 2025 à Blois

La commission examine chaque année le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le Délégataire de service public. Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Lors de cette commission, le rapport d'activités 2024 du délégataire Val de Loire Fibre et un point d'actualité sur le déploiement de la fibre ont été présentés.

Commission d'appel d'offres

Il n'a pas été nécessaire de réunir la Commission d'appel d'offres en 2025.

Commission de la Délégation de Service Public

Il n'a pas été nécessaire de réunir la Commission de la Délégation de Service Public en 2025.

2 L'ÉQUIPE

A. L'évolution de l'organisation et de l'effectif du Syndicat

En 2025, le Syndicat a connu l'évolution d'effectif suivante :

- Départ d'Aboubakar DIAKHABY, chef de projet Données et Infrastructures Big Data.
  Nassima BOUADI, étudiante en master de data science for societal challenge en apprentissage au SMO depuis septembre 2024 a repris une grande partie de ses missions.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

B. L'organigramme

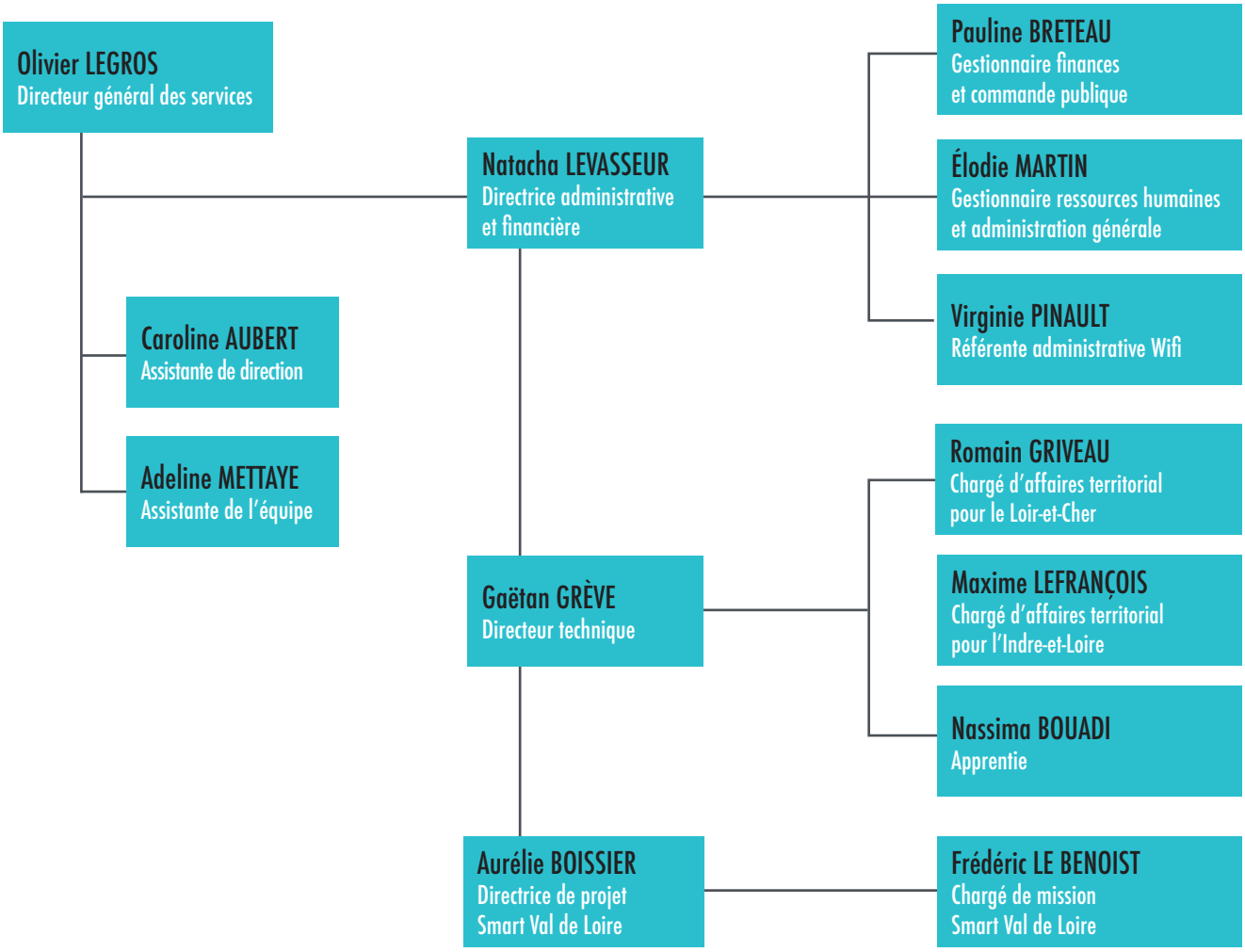

3 LES FINANCES DU SYNDICAT

A. L'architecture budgétaire du Syndicat

Budget principal (M57)	- Aspects standards - Répond à un **SPA**	Inclusion numérique
	Charges générales	
Budget annexe THD (M4)	- Par activités - Répond à un **SPIC**	Déploiement Fibre
Budget annexe wifi public Val de Loire (M4)	- Par activités - Répond à un **SPIC**	Wifi tourisme Wifi territorial
Budget annexe SMART Val de Loire (M4)	- Par activités - Répond à un **SPIC**	Déploiement réseau LoRa

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

B. Les subventions de l'État

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, au titre du Fonds national pour la Société Numérique (FSN), la subvention attribuée par convention signée en 2020, est de 39,4 M€ au titre des deux départements sur les projets liés aux montées en débit du Loir-et-Cher, aux subventions versées dans le cadre du passeport inclusion numérique, au déploiement de la fibre.

Au 31 décembre 2025, le Syndicat a perçu 35,2 M€ de subvention au titre de l'inclusion numérique, des montées en débit et d'études (exemples d'étude : contrôle terrain d'un déploiement fibre, analyse des études du délégataire) et du déploiement de la fibre.

C. Le compte financier unique 2025

Le Compte financier unique 2025, issu de la fusion du compte administratif et du compte de gestion, traduit le bilan de l'année écoulée.

Le Syndicat compte quatre budgets : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit, un budget annexe Wifi public Val de Loire et un budget annexe Smart Val de Loire.

En effet, le Syndicat a créé par délibération du 31 octobre 2024 un budget annexe distinct, nommé Smart Val de Loire, avec un premier vote effectif en 2025, afin de mieux isoler les finances du projet Smart. Cette décision fait suite à l'intensification des actions, passant d'une phase d'essai à une généralisation. Ainsi, toutes les transactions financières relatives à ce projet seront désormais enregistrées dans ce budget spécifique et non plus dans le budget principal.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (Syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du Syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt (Syndicat non concerné), le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 laisse apparaître les résultats suivants :

- Pour le budget principal, un résultat sur l'exercice 2025 de + 68 513,45 € en investissement et + 362 752,91 € en fonctionnement.
  ➔ Soit un résultat cumulé avec les exercices précédents de + 14 007 389,29 €
  Ce résultat s'explique principalement par le financement du déploiement du Très Haut Débit par les membres du Syndicat en avance de phase.
- Pour le budget annexe Très Haut Débit, un résultat sur l'exercice 2025 de - 257 493,26 € en investissement et + 1 563 953,25 € en fonctionnement.
  ➔ Soit un résultat cumulé avec les exercices précédents de + 17 897 211,32 €
- Pour le budget annexe Wifi Public Val de Loire, un résultat sur l'exercice 2025 de - 28 907,31 € en investissement et - 0,86 € en fonctionnement.
  ➔ soit un résultat cumulé avec les exercices précédents de - 29 754,70 €
- Pour le budget annexe Smart Val de Loire, un résultat sur l'exercice 2025 de + 169 222,17 € en investissement et - 3 400,10 € en fonctionnement.
  ➔ soit un résultat cumulé avec les exercices précédents de + 165 822,07 €

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

LE BUDGET PRINCIPAL (TTC) :
Opérations réelles et d'ordre

Dépenses d'investissement : 16 971 €

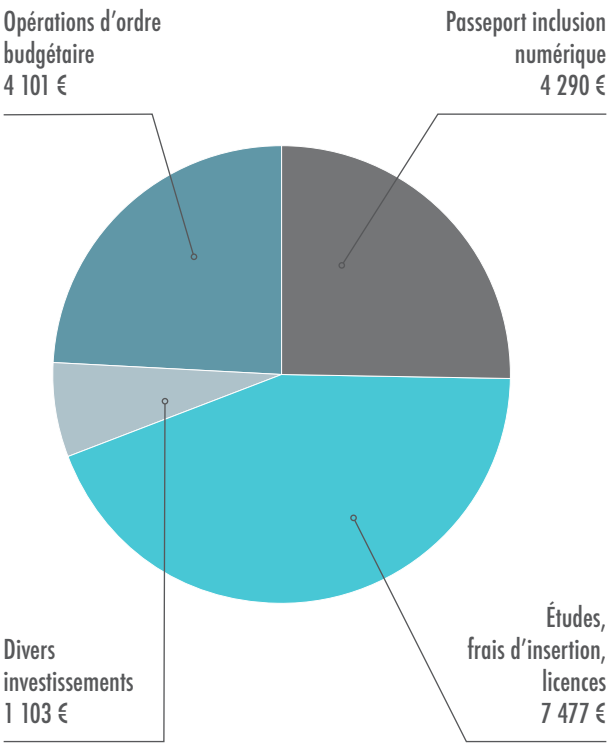

Recettes d'investissement : 85 484 €

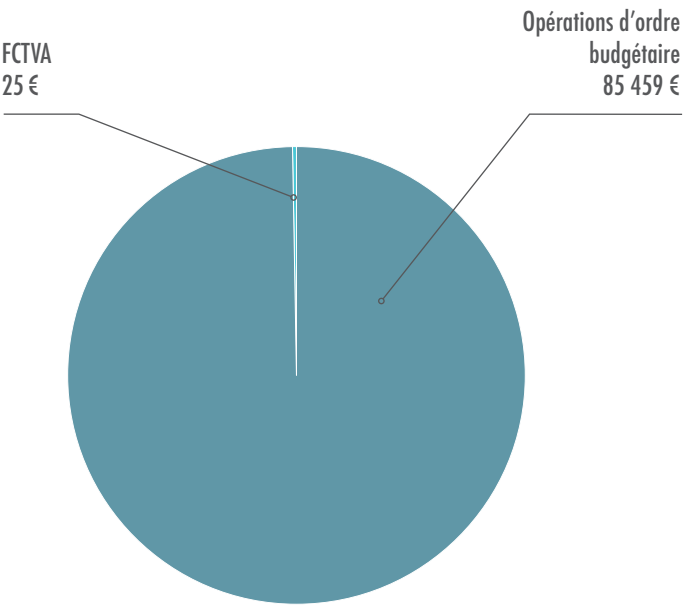

Dépenses de fonctionnement : 1 713 517 €

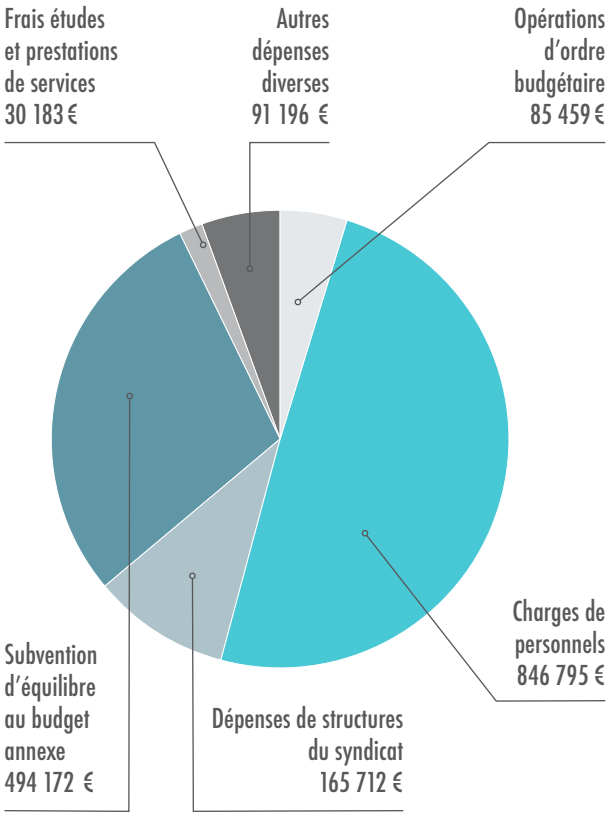

Recettes de fonctionnement : 2 076 270 €

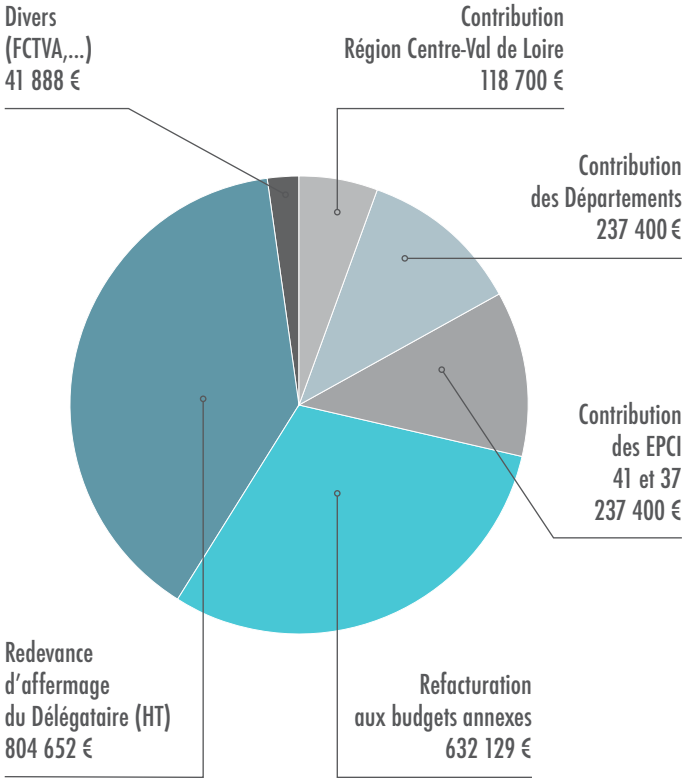

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

LE BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT (HT) :

Opérations réelles et d'ordre

Dépenses d'investissement : 15 583 145 €

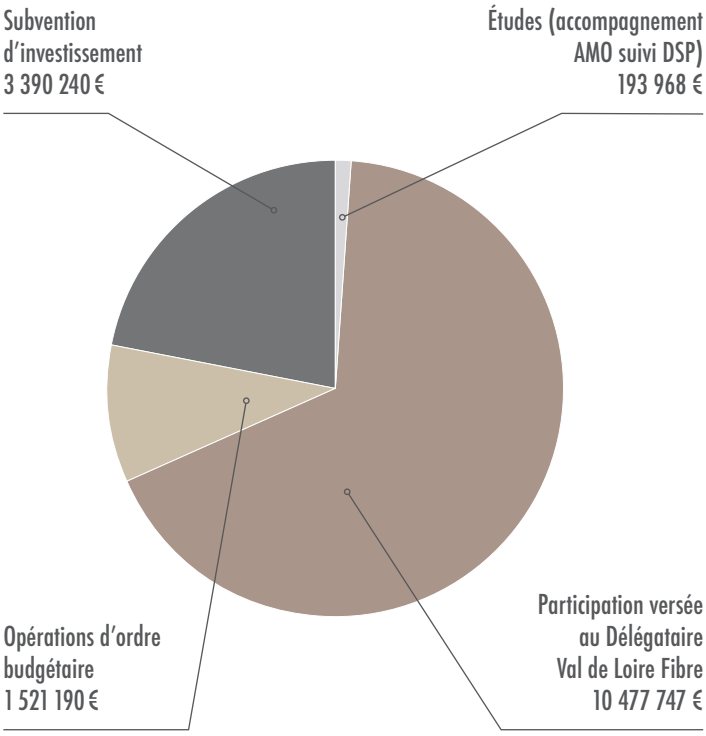

Recettes d'investissement : 15 325 652 €

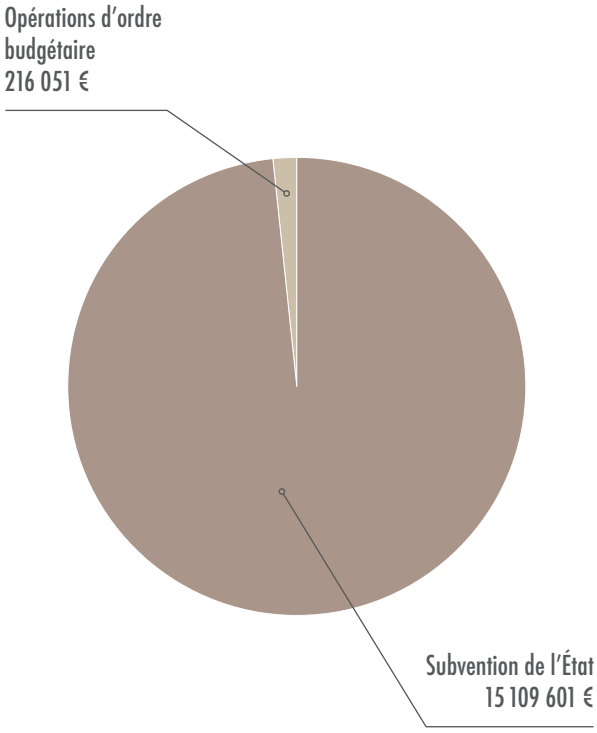

Dépenses de fonctionnement : 429 381 €

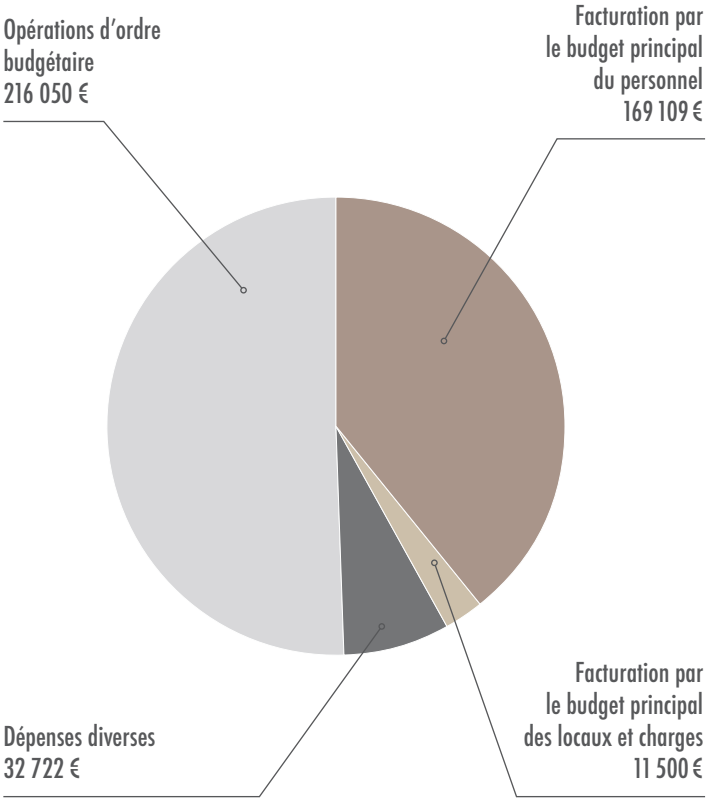

Recettes de fonctionnement : 1 993 334 €

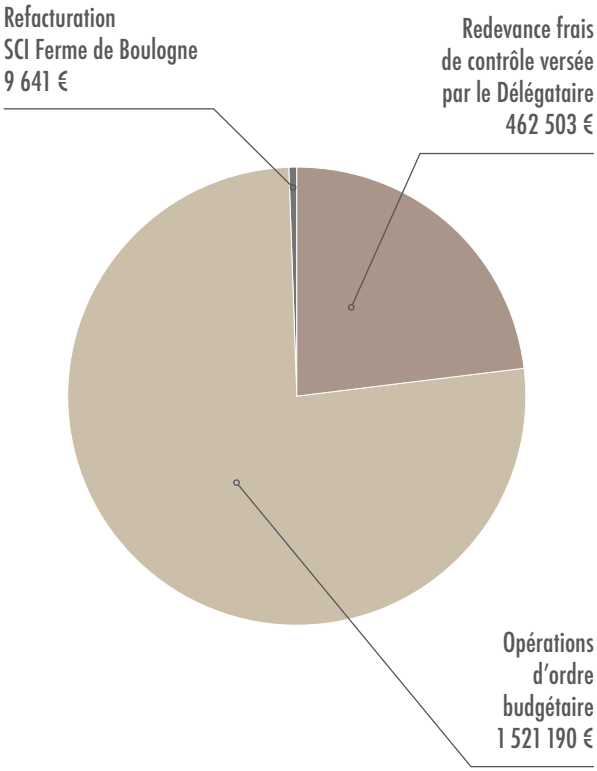

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

LE BUDGET ANNEXE WIFI PUBLIC VAL DE LOIRE (HT)

Opérations réelles et d'ordre

Dépenses d'investissement : 356 874 €

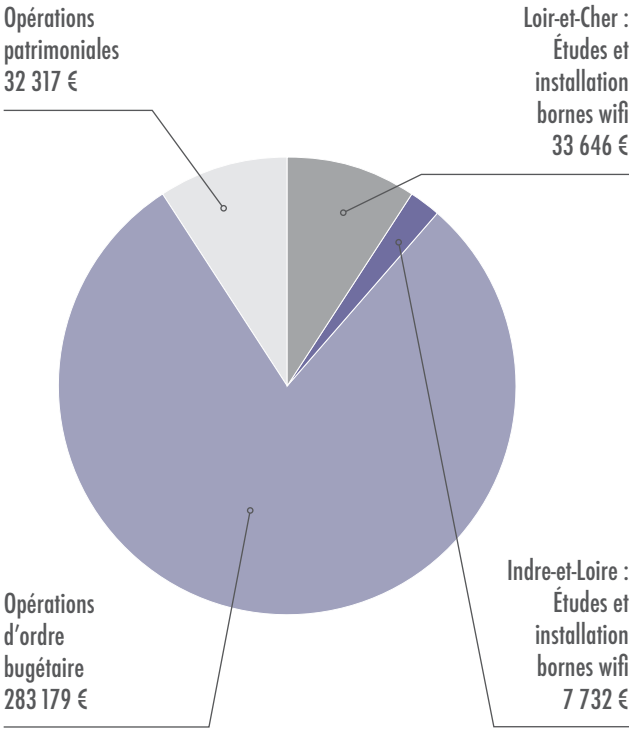

Recettes d'investissement : 327 966 €

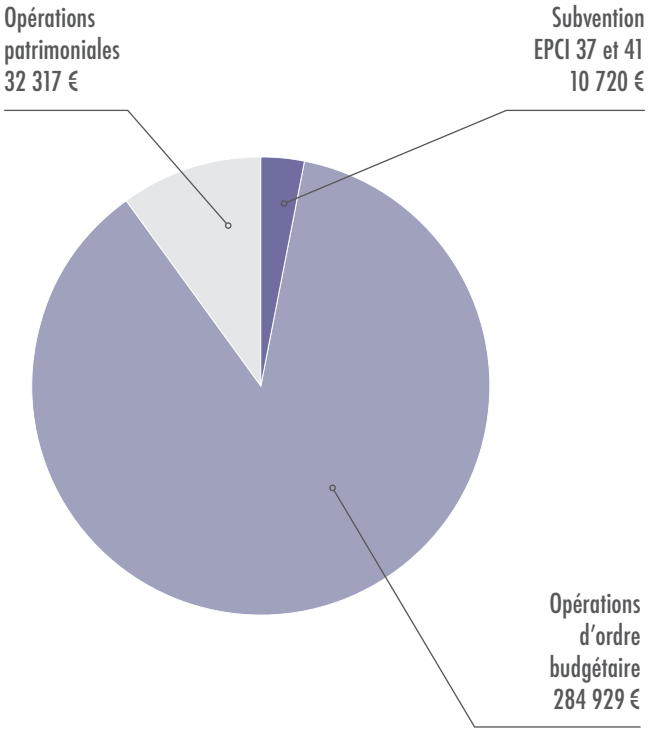

Dépenses de fonctionnement : 545 983 €

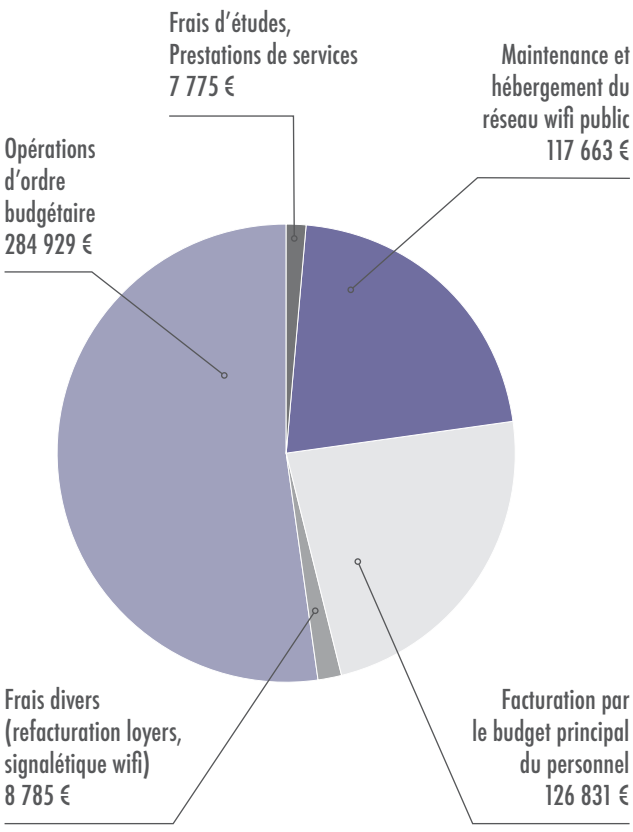

Recettes de fonctionnement : 545 982 €

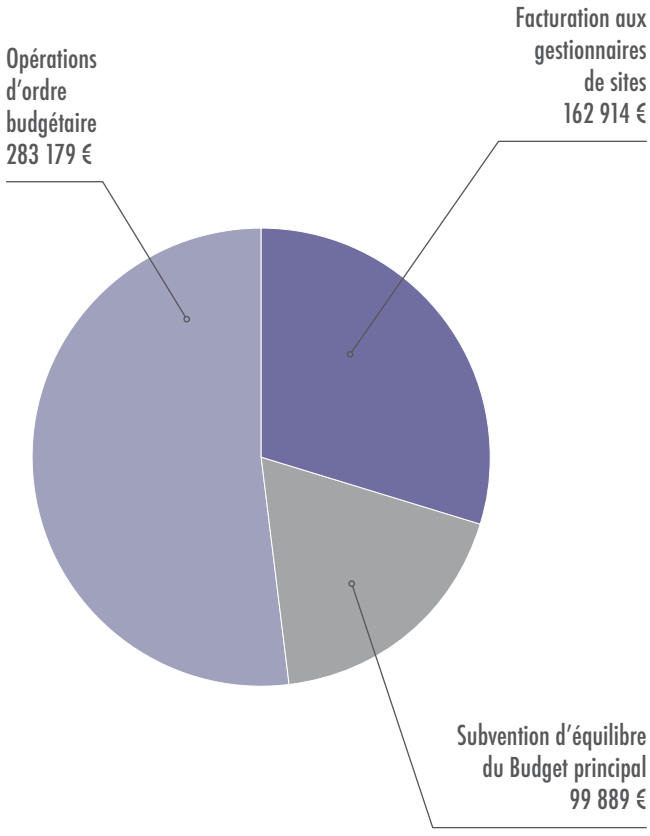

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

LE BUDGET ANNEXE SMART VAL DE LOIRE (HT)

Opérations réelles et d'ordre

Dépenses d'investissement : 70 383 €

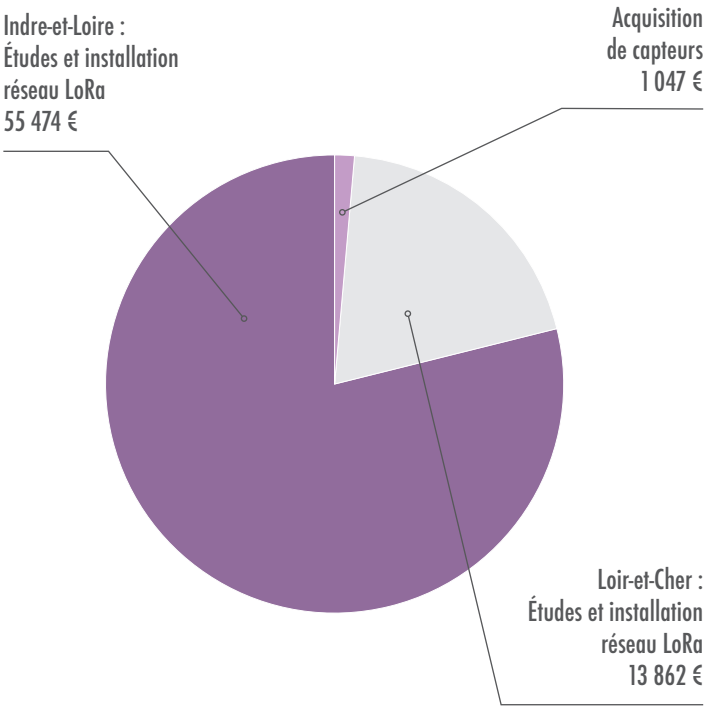

Recettes d'investissement : 239 605 €

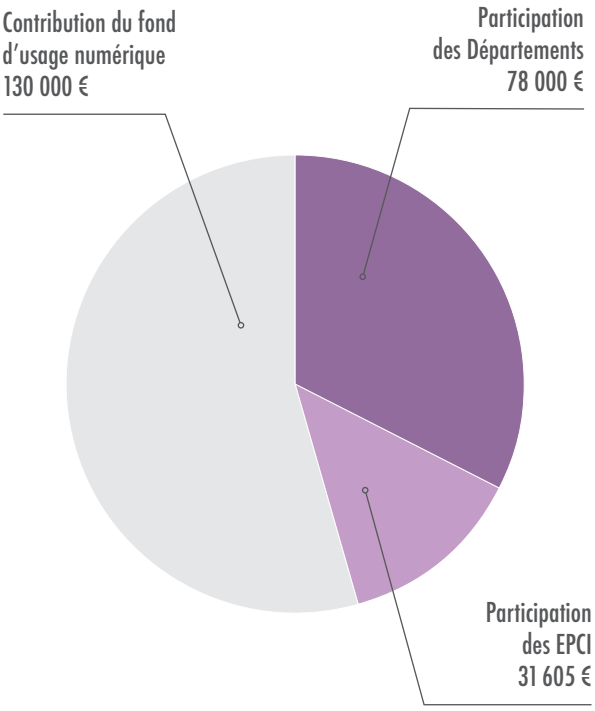

Dépenses de fonctionnement : 404 353 €

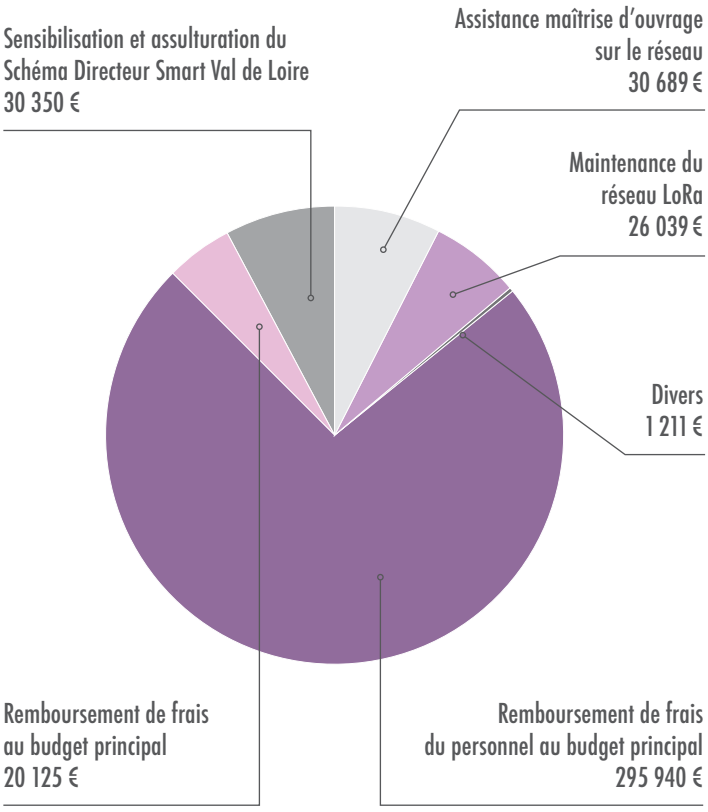

Recettes de fonctionnement : 400 953 €

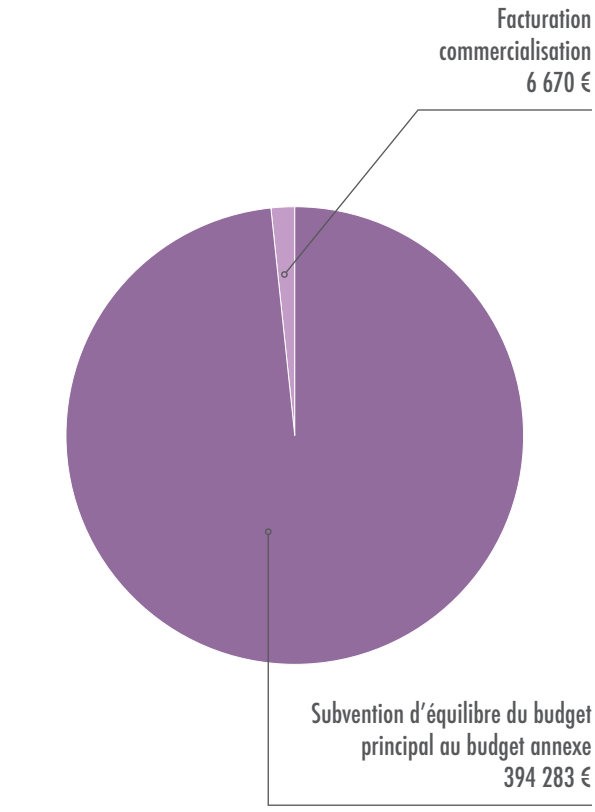

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

4 LA COMMUNICATION

1/ Les temps forts en Val de Loire

13 mars - Signature de la convention de financement PrevizO



Sylvie Giner, Présidente de Val de Loire Numérique participait à l'Hôtel de Région à Orléans, à la signature de la convention avec la Banque des territoires pour le financement du projet PrevizO, lauréat de "l'appel à projet Démonstrateurs d'Intelligence artificielle frugale pour la transition écologique dans les territoires". Val de Loire Numérique est l'un des acteurs du consortium porté par la Région Centre Val de Loire. L'objectif du projet PrevizO est de prédire les périodes à risque et d'anticiper les périodes de tension sur la ressource en eau. La partie aval du bassin versant du Cher, géré par le Nouvel Espace du Cher, constitue le territoire d'expérimentation. Il s'agit de l'un des premiers cas d'usage du Climate Data Hub, cadre territorial de partage et d'utilisation des données.

19 et 20 avril - Azaytech'3D





L'association Azaytech, très active sur le secteur d'Azay-Le-Rideau et rassemblant passionnés de technologie et d'informatique, a accueilli un stand du SMO Val de Loire Numérique les 19 et 20 avril 2025 à l'occasion de la 7e édition du salon grand public Azaytech'3D. Parrainé par la Région Centre Val de Loire, cet événement inscrit au programme des Human Tech Days a permis de rencontrer habitants et élus locaux pour leur présenter l'action du Syndicat et notamment l'expérimentation Smart en cours avec la commune d'Azay-Le-Rideau (capteurs de CO^2 dans les salles de classe).

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE



27 mai - Congrès des Maires de Loir-et-Cher

Val de Loire Numérique a participé au 66e Congrès des maires de Loir-et-Cher organisé à Blois par l'Association des Maires L'enjeu était de faire connaître aux élus et acteurs territoriaux nos missions et nos projets en matière d'aménagement numérique du territoire : le déploiement du Très haut débit et du réseau Val de Loire wifi public en cours d'achèvement mais aussi le projet de territoires durables et connectés Smart Val de Loire qui prend son essor.



5 septembre : lancement du projet Smart Val de Loire sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Chambord

Val de Loire Numérique et la Communauté de communes du Grand Chambord ont lancé le 5 septembre 2025 à Bauzy leur partenariat autour du projet Smart Val de Loire.
Après avoir expérimenté pendant plus d'un an sur la commune de Bauzy les solutions Smart Val de Loire proposées par le Syndicat Val de Loire Numérique, la Communauté de communes s'est engagée désormais dans un déploiement généralisé sur l'ensemble de son territoire. L'enjeu est de permettre, à partir des données issues de capteurs communicants, de bénéficier d'une meilleure gestion des bâtiments, une plus grande maîtrise des consommations d'énergie, une meilleure gestion de la distribution d'eau potable… Le tout en mutualisant l'infrastructure qui sert de support à ces innovations.
La Communauté de communes du Grand Chambord s'appuiera notamment sur cette solution pour mettre en œuvre la télérelève des compteurs d'eau sur l'ensemble de son territoire.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

5 novembre 2025 : l'événement "Capteurs, objets connectés et réseau LoRa : retour d'expérience en Val de Loire"



Télérelève des compteurs, pilotage de l'éclairage public, gestion des bâtiments… Plusieurs collectivités locales d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher ont témoigné le 5 novembre 2025, à la Cité du numérique à Blois, de leurs premiers pas dans la mise en œuvre d'objets connectés pour améliorer l'action publique. Des retours d'expérience riches et inspirants devant un public d'une centaine de personnes, élus et acteurs du territoire.

À cette occasion différentes séquences vidéos ont été produites :

- Une petite séquence pour découvrir le projet Smart Val de Loire
- Retours en vidéo sur les expérimentations :
  - Smart "village" : des projets à taille humaine
  - Gérer l'éclairage public grâce aux objets connectés
  - Télérelève, un atout pour la gestion de l'eau potable
  - Surveillance des niveaux d'eau et des crues : l'exemple du Cher aval

3 décembre : Congrès des Maires d'Indre-et-Loire



L'équipe de Val de Loire Numérique était présente à Tours au congrès des Maires d'Indre-et-Loire, pour présenter les projets que porte le Syndicat en Indre-et-Loire et en Loir-et-Cher. Cette présence a permis de tisser des contacts fructueux et d'envisager de nouveaux axes de coopération sur les différents projets.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

2/ Ici et ailleurs



4 et 5 juin 2025 : Biennale des objets connectés à Granville

Lors de la Biennale des objets connectés organisée début juin à Granville, Aurélie Boissier (directrice du projet Smart Val de Loire au Syndicat) a témoigné de l'action du Syndicat en matière de territoires durables et connectés.



26 et 27 novembre : Trip AVICCA

Après avoir coopéré activement sur le pilotage des déploiements des réseaux de fibre optique et sur l'exploitation-maintenance de leur réseau Wifi Public, Tours Métropole Val de Loire et Val de Loire Numérique se sont rapprochés pour mutualiser des ressources, des prestations de services et des retours d'expérience sur leurs projets respectifs de territoires durables et connectés. François de las Heras pour Tours Métropole Val de Loire et Olivier Legros pour Val de Loire Numérique ont partagé les points clé de cette mutualisation avec un large auditoire à l'occasion du Trip de l'AVICCA.

Le site internet et les réseaux sociaux



Les événements mentionnés aux paragraphes précédents ont tous donné lieu à une publication sur le site Internet du Syndicat et sur les réseaux sociaux.

D'autres temps fort ont également fait l'objet d'une publication :

- **Janvier :** TDF a officiellement cédé ses activités fibre au groupe CVC DIFF
- **Avril :** Déploiement de la 1000e borne du réseau Val de Loire wifi public
- **Septembre :** La solution wifi événementielle à l'honneur lors des Nuits de Sologne à Lamotte-Beuvron et du Monumental Tour à Chambord
- **Novembre :** 200 000e abonné sur le réseau fibre d'initiative publique : le Prieuré de Boulogne à Tour-en-Sologne
- **Décembre :** Mutualisation de réseaux IoT : nouvel axe de coopération entre Tours Métropole Val de Loire et Val de Loire Numérique

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

La newsletter Val de Loire connecté

Ce support d'information toujours très apprécié de ses lecteurs (élus territoriaux, parlementaires, partenaires…) pour lequel le Syndicat s'efforce d'apporter des contenus à la fois pédagogiques et utiles à celles et ceux qui suivent l'actualité de nos projets.

Publications des 5 newsletters en février, mai, juillet, octobre et décembre 2025.



La veille documentaire

Cette veille documentaire complète la newsletter du Syndicat. Elle est diffusée par mail tous les deux mois environ, avec l'objectif de partager informations et liens utiles sur les projets, événements et innovations qui émergent en matière de territoires durables et connectés ou d'intelligence artificielle.

Publications des 5 veilles documentaires en janvier, mars, mai, septembre et novembre.



Les supports de communication

Une plaquette de présentation du projet Smart Val de Loire

Afin de faire connaître le projet Smart Val de Loire, une plaquette institutionnelle de 4 pages (format à l'italienne) a été imprimée. Elle reprend un schéma explicatif simple avec les principaux cas d'usage liés au Smart ainsi que les tarifs pour les usagers du réseau. Distribuée à l'occasion des salons ou rencontres professionnelles, elle a aussi inspiré des kakémonos et un fond de stand présentés au public lors des événements.



Un livret sur les retours d'expérience Smart

Point d'orgue et synthèse des expérimentations Smart, un livret de 12 pages a été imprimé à l'occasion de l'événement organisé par le SMO à Blois, à la Cité du Numérique, le 25 novembre 2025. Ce livret, préfacé par la présidente du SMO, retrace l'historique et témoigne des différentes expérimentations menées en 2024 et 2025 par le Syndicat et différentes collectivités. Les différents cas d'usage testés, à l'échelle des 2 départements, sont listés et complétés par un témoignage d'élu en charge.

Distribué aux participants lors de l'événement de Blois, ce livret existe aussi en version PDF, version qui est également largement diffusée lors de prospection et de prises de contacts par les équipes Smart du SMO.

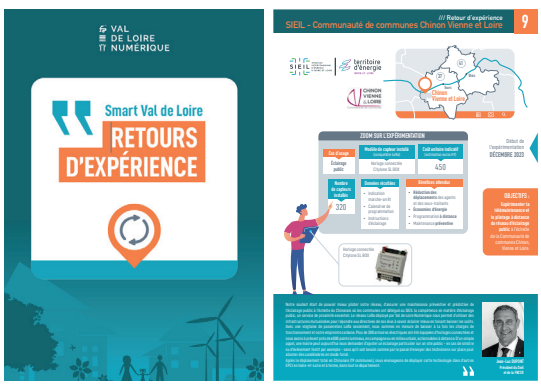

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

5 L'OPEN DATA

Depuis la promulgation de la loi "Lemaire" le 7 octobre 2016, la publication des données publiques n'est plus une démarche volontaire mais une obligation légale. Les collectivités de plus de 3 500 habitants ou comptant plus de 50 agents doivent ainsi rendre accessibles, en ligne et en format ouvert, leurs données et documents présentant un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental, dans le respect des règles relatives à la vie privée, au secret des affaires et à la sécurité nationale.

Le Syndicat s'inscrit pleinement dans cette démarche et a mis à disposition à partir de 2021 différents jeux de données sur un portail qui utilise des techniques choisies par le Conseil régional (OpenDataSoft). Une migration de ces données a été faite en 2025 vers la plateforme **Geocentre**, solution open data développée par le **GIP Recia** pour la publication et la mise à disposition de ses données géographiques et open data.

Les données Val de Loire Numérique sont accessibles et consultables directement sur le portail dédié : lien opendata

La plateforme Geocentre permet notamment :

- La création de fiches de métadonnées normalisées
- L'import de données géographiques (données simples, géocodage par coordonnées X/Y ou par adresse, données SQL)
- La diffusion de flux standards WMS et WFS
- La gestion fine des accès et des droits par domaine et sous-domaine
- La publication et l'indexation des données ouvertes

Différents jeux de données sont publiés et mis à jour régulièrement :

- Déploiement fibre optique - Contours géographiques EPCI - Val de Loire Numérique
- Déploiement fibre optique - Communes - Périmètre d'intervention Val de Loire Numérique
- Déploiement fibre optique - Communes zones initiatives privées - Départements 37 et 41
- Déploiement fibre optique - Calendrier - Val de Loire Numérique
- Déploiement fibre optique - Avancement par EPCI
- Déploiement fibre optique - Avancement par commune
- Déploiement fibre optique - Avancement par ZASRO
- Réseau Val de Loire Wifi Public - Emplacement des sites équipés
- Réseau Val de Loire Wifi Public - Emplacement des bornes wifi

DIFFÉRENTES VUES DE L'OPEN DATA VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

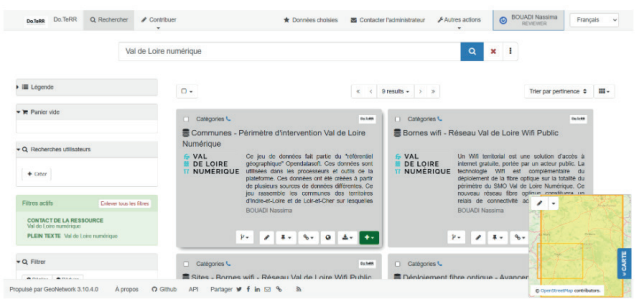

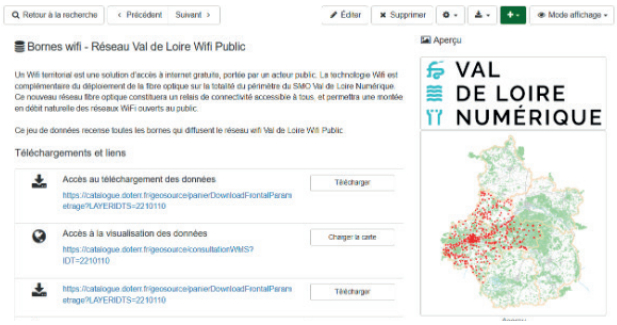

Exemple d'un jeu de donnée publié

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

II. LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

1 LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

A. La DSP

- 100% fibre soit la totalité du territoire éligible y compris l'habitat isolé avec des conditions financières identiques pour l'ensemble des usagers.
- Un réseau neuf pour tous : habitants, entreprises et collectivités.
- 320 000 foyers et entreprises identifiés en 2018 et à desservir dont 186 000 pour l'Indre-et-Loire et 134 000 pour le Loir-et-Cher.
- Un investissement de 560 M€ dont 90% à la charge du Délégataire Val de Loire Fibre.
- 144 M€ d'économies pour les différentes collectivités locales (Région, Départements et EPCI) par rapport aux projets initiaux grâce à l'importante participation du concessionnaire.
- Un catalogue de services avec des offres variées, compétitives et innovantes répondant aux attentes des acteurs du territoire (entreprises et acteurs publics).
- 80 000 heures de formation et 140 000 heures d'insertion.
- Une DSP de 27 ans intégrant sur toute sa durée l'exploitation et la vie du réseau.

B. Le périmètre d'intervention

La carte ci-contre matérialise le périmètre d'intervention du SMO Val de Loire Numérique pour ce qui concerne le déploiement de la fibre optique.

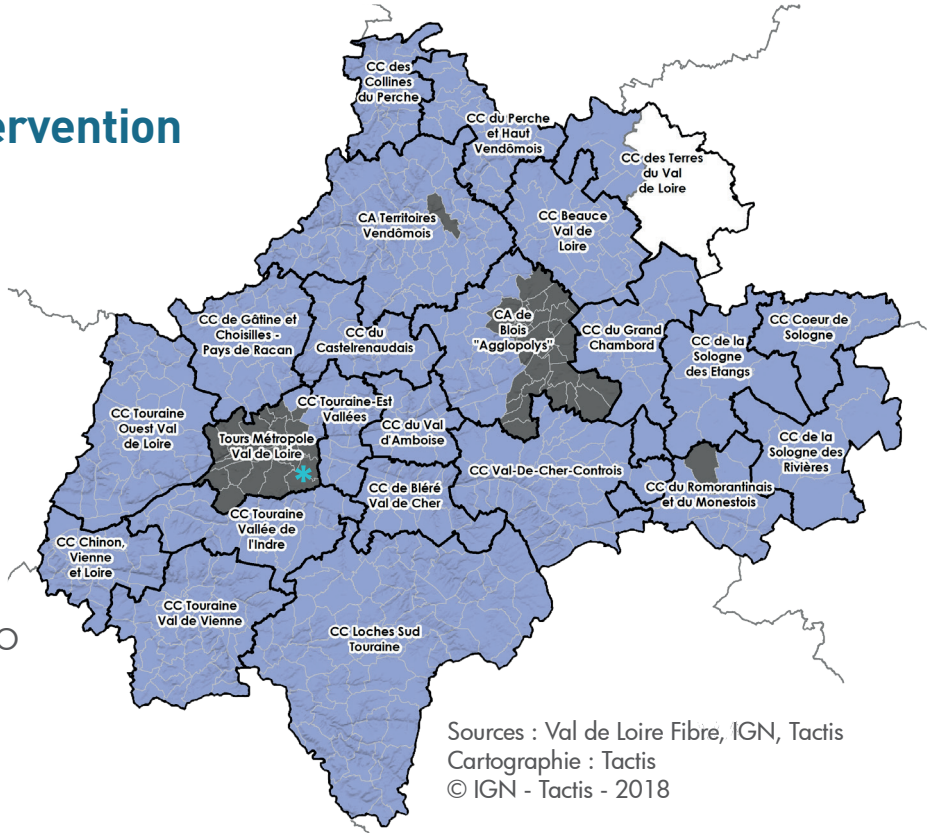

- Zone d'investissements privés
- Périmètre d'intervention du SMO
- EPCI membre
- Département
- * Délégation de compétence

Sources : Val de Loire Fibre, IGN, Tactis
Cartographie : Tactis
© IGN - Tactis - 2018

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

C. Les acteurs de la construction du réseau

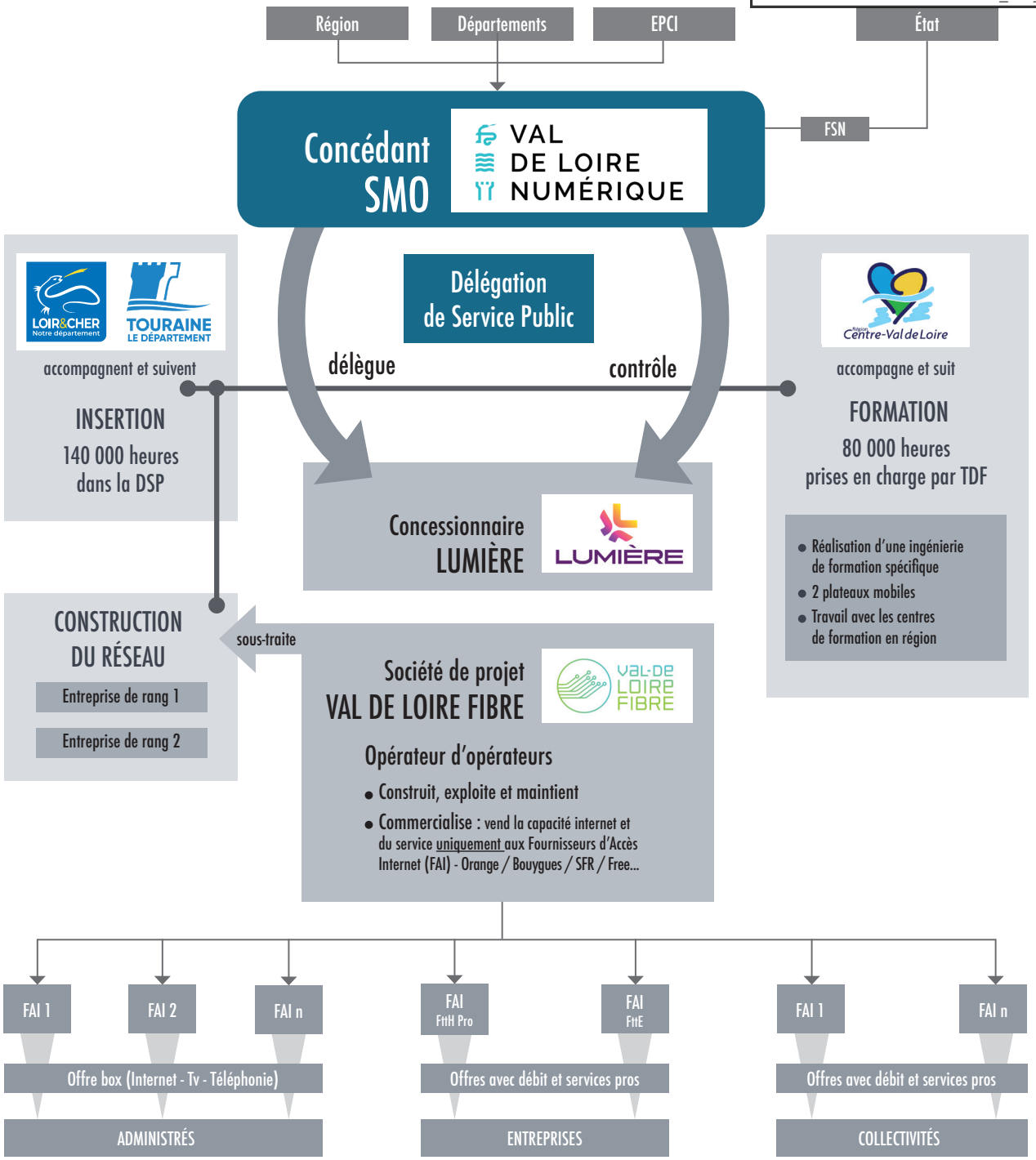

D. L'année 2025 en chiffres

- **6 428 nouveaux foyers et entreprises** ont été rendus éligibles au cours de l'année ce qui a permis d'atteindre 342 349 prises commercialisables au 31 décembre 2025.
- **La totalité des 492 communes** ou communes déléguées sont désormais ouvertes à la commercialisation de la fibre.
- **8 opérateurs Grand Public** sont présents partout dont les 4 opérateurs nationaux.
- **Plus de 40 opérateurs spécialisés "entreprise"** permettent une saine concurrence sur ce segment important des professionnels.
- **Plus de 207 000 foyers et entreprises étaient déjà abonnés** au 31 décembre 2025 avec des offres jusqu'à 1 Gbit/s dont 36 000 raccordements uniquement sur l'année écoulée.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

E. Les réalisations

Le déploiement

Le schéma ci-dessous rappelle les différents segments du réseau déployé.

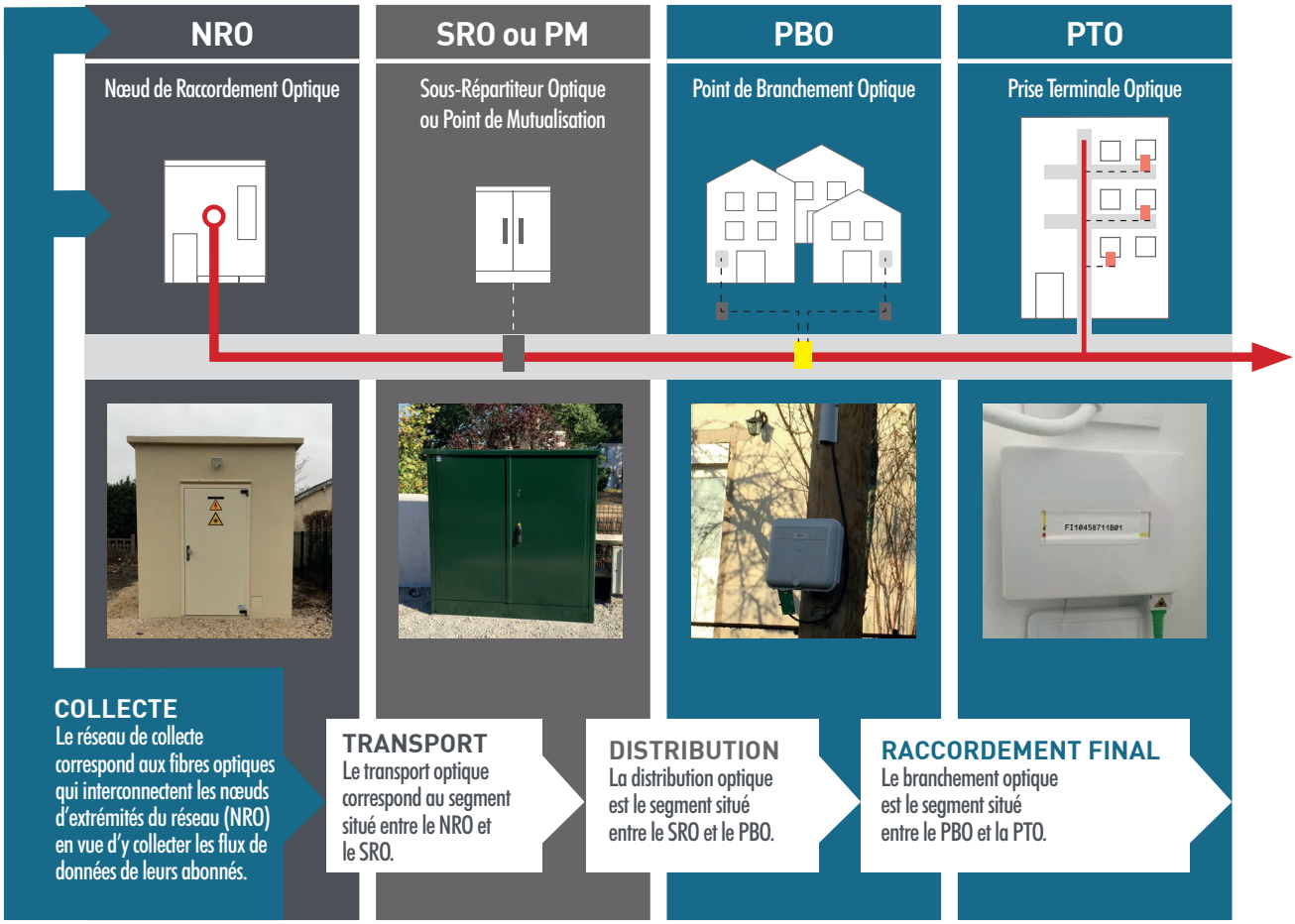

AVANCEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION



Les travaux de distribution consistent à déployer des câbles depuis le SRO jusqu'à des boîtiers appelés Points de Branchement Optique (PBO). Ce sont ces boîtiers qui permettent dans un second temps la réalisation des raccordements abonnés.

Le programme de travaux prévoit de réutiliser au maximum les infrastructures existantes notamment pour permettre un déploiement plus rapide tout en limitant la gêne occasionnée.
Ainsi, la pose de la fibre se fait en suivant le réseau téléphonique existant :

- en souterrain dans des fourreaux
- en aérien sur différents supports

En cas de besoin et ponctuellement, des travaux de génie civil ou d'ajout de poteaux peuvent s'avérer nécessaires. Avant toute commercialisation, le Délégataire Val de Loire Fibre procède à une recette des travaux effectués par le biais de son pôle Audit.

Le Syndicat mène également par échantillonnage des contrôles des équipements installés, du génie civil, des déploiements en aérien ou en façade…

Au cours de l'année 2025, le rythme des travaux réalisés par notre Délégataire et ses sous-traitants s'est naturellement ralenti : **6 428 foyers et entreprises ont été rendus éligibles sur l'année.**

Cela représente un cumul de :

- 203 895 prises sur l'Indre-et-Loire
- 138 454 prises sur le Loir-et-Cher

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

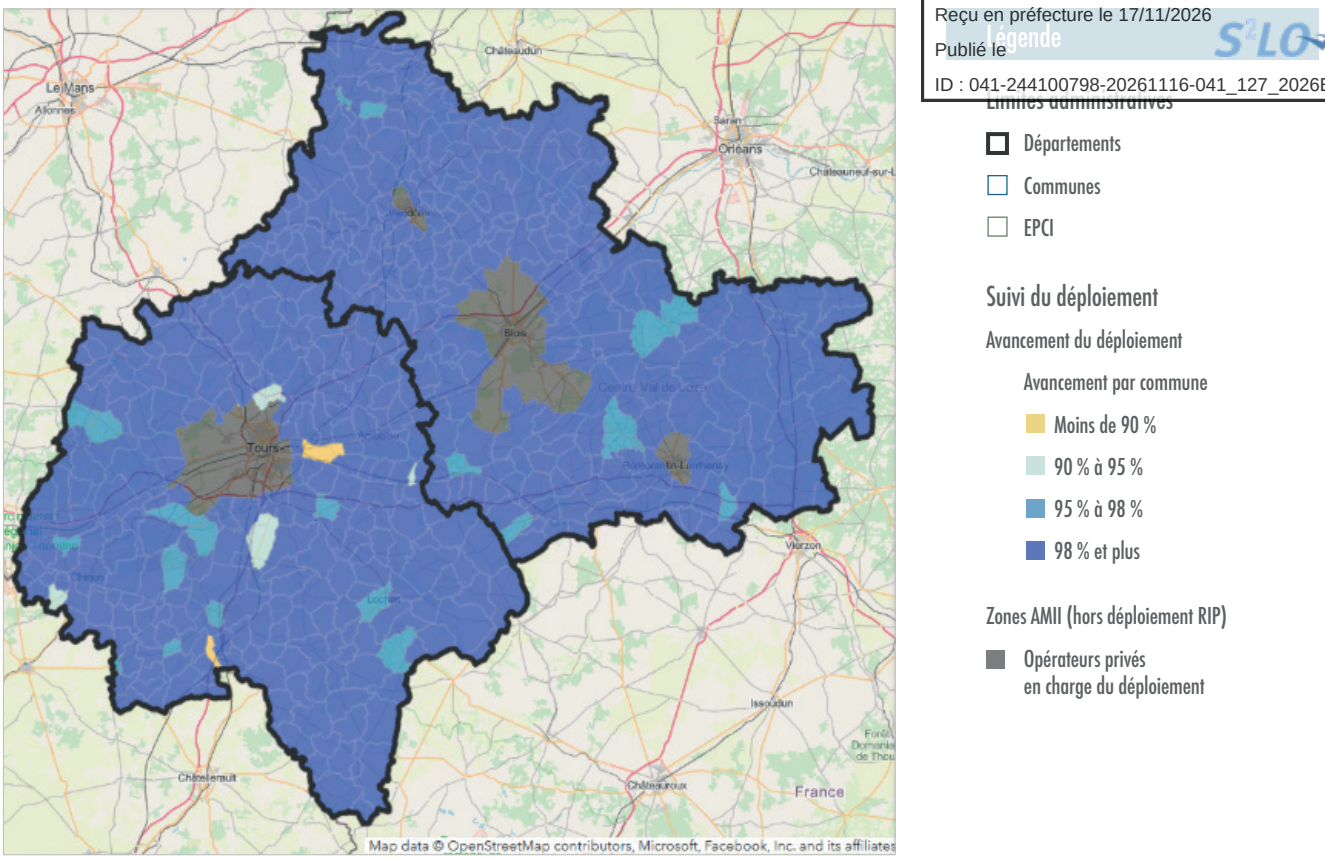

Suivi de la complétude par commune au 31/12/2025

RENDRE TOUS LES FOYERS ET TOUTES LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Le déploiement de la fibre a été totalement achevé à la fin d'année 2025. Avec plus de 99 % des foyers déjà éligibles, il reste toutefois des travaux de finition (tirage de câble, installations de boîtiers, etc.) qui seront pris en charge par les équipes de Val de Loire Fibre dédiées à l'activité dite de "vie du réseau".

Achever le déploiement implique la pose d'un Point de Branchement Optique (PBO) à proximité de chaque logement ou entreprise, rendant ainsi les locaux éligibles.

- L'opérateur d'infrastructure (Val de Loire Fibre) est responsable de la pose du PBO.
- Pour les ensembles de plus de 4 logements, les PBO sont installés à l'intérieur de l'immeuble.
- Les prises dites "bloquées" sont celles pour lesquelles la pose du PBO n'a pas pu être réalisée. La majorité de ces blocages est imputable à des tiers.

Si une adresse n'est pas éligible, c'est qu'il y a un blocage technique ou administratif. Le Syndicat est extrêmement vigilant quant à l'atteinte d'une réelle complétude à 100 % du territoire. Nous nous appuyons notamment sur le régulateur, l'ARCEP, qui a publié au 1er semestre 2025, une recommandation qui clarifie l'obligation de complétude des opérateurs d'infrastructures comme Val de Loire Fibre en rappelant notamment le concept de Refus Tiers.

Les refus tiers correspondent aux obstacles qui empêchent l'installation d'un point de branchement optique (PBO). Ces refus ne sont pas de la responsabilité de l'opérateur d'infrastructure (OI) et peuvent émaner de syndics de copropriétés, de propriétaires, d'administrations ou concerner des servitudes.
L'ARCEP décrit également ses attentes vis-à-vis des opérateurs et leur demande de justifier de toute situation de refus tiers ou de gel commercial ne relevant pas de leur responsabilité.

Les opérateurs d'infrastructure doivent ainsi faire preuve de diligence en respectant trois principes :

- Faire leurs meilleurs efforts pour résoudre le problème ou trouver des solutions alternatives proportionnées, et cela en dialoguant de manière transparente avec la partie tierce concernée.
- Documenter ce qui a été fait, en conservant toutes les preuves des efforts fournis pour justifier le caractère non raccordable des immeubles.
- Identifier les cas concernés et partager cette information, en fournissant les motifs clairs et précis des refus ou des gels à l'ARCEP et aux opérateurs commerciaux.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

À fin 2025, on dénombre environ 1700 prises réparties sur 400 adresses (il y a bon nombre de logements collectifs) classifiées en tant que "Refus Tiers". Rappelons que cela représente une infime partie du projet - environ 0,5 % des prises. Sur l'ensemble de ces adresses, les deux tiers concernent des problématiques de cheminement sur domaine privé dans des collectifs comme par exemple un fourreau bouché et à réparer. Il y a aussi la question de certains petits collectifs de centre-bourg pour lesquels le propriétaire ne répond pas.

Le terme retenu au niveau national est "refus" mais en réalité le terme blocage serait plus approprié. En effet, la plupart de ces situations sont temporaires et Val de Loire Fibre traitera les dossiers au fur et à mesure des déblocages. Par exemple, une équipe viendra installer la fibre dès lors qu'un fourreau identifié comme cassé aura été réparé.

Répartition par type de blocage

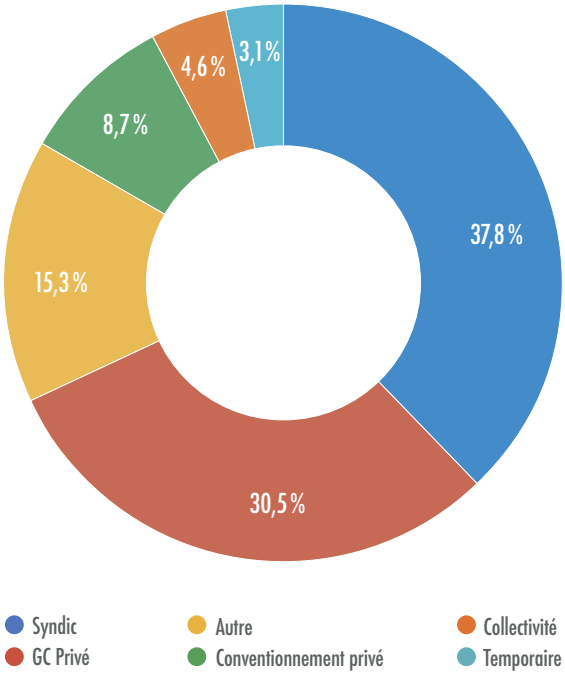

CONTRÔLE DES LIVRABLES

Le déploiement du réseau de fibre optique a été un chantier d'envergure. Pour garantir que l'ouvrage construit est fiable, durable et conforme aux engagements pris, une étape est absolument essentielle : le contrôle rigoureux des Dossiers d'Ouvrages Exécutés (DOE).

Ce contrôle ne consiste pas seulement à archiver des documents. C'est une vérification technique et administrative approfondie qui garantit la qualité finale du réseau mis à disposition des usagers.

Le contrôle des DOE répond à deux objectifs fondamentaux :

- Garantir la qualité du réseau déployé : s'assurer que le réseau a été construit dans les règles de l'art, en respectant les règles d'ingénierie spécifiques du projet.
- Sécuriser le raccordement des usagers : vérifier la faisabilité des futurs raccordements clients, en s'assurant notamment que la localisation des Points de Branchement Optique (PBO) est optimale.

L'année 2026 a été marquée par la réception de nombreux livrables analysés avec l'aide de notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), le cabinet TACTIS :

- 223 DOE "transport" à la maille SRO (sous-répartiteur optique)
- 177 DOE "transport 100 %" à la maille NRO (nœud de raccordement optique)
- 149 DOE "distribution 90 %"
- 525 DOE "distribution 100 %"

En fonction des analyses, plusieurs versions sont déposées une fois les corrections apportées, ce qui explique le volume conséquent de livrables reçus. La méthodologie d'analyse des DOE repose sur deux piliers complémentaires : le contrôle des données numériques et la vérification de la documentation technique et administrative.

Nous vérifions l'intégralité des données géographiques (SIG) notamment en ce qui concerne la conformité du remplissage, la cohérence géographique et topologique ou le respect des règles d'ingénierie. Ces vérifications sont complétées par une analyse du fibrage et par des contrôles visuels dans l'outil QGIS pour identifier des erreurs de dessin ou des incohérences de positionnement.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

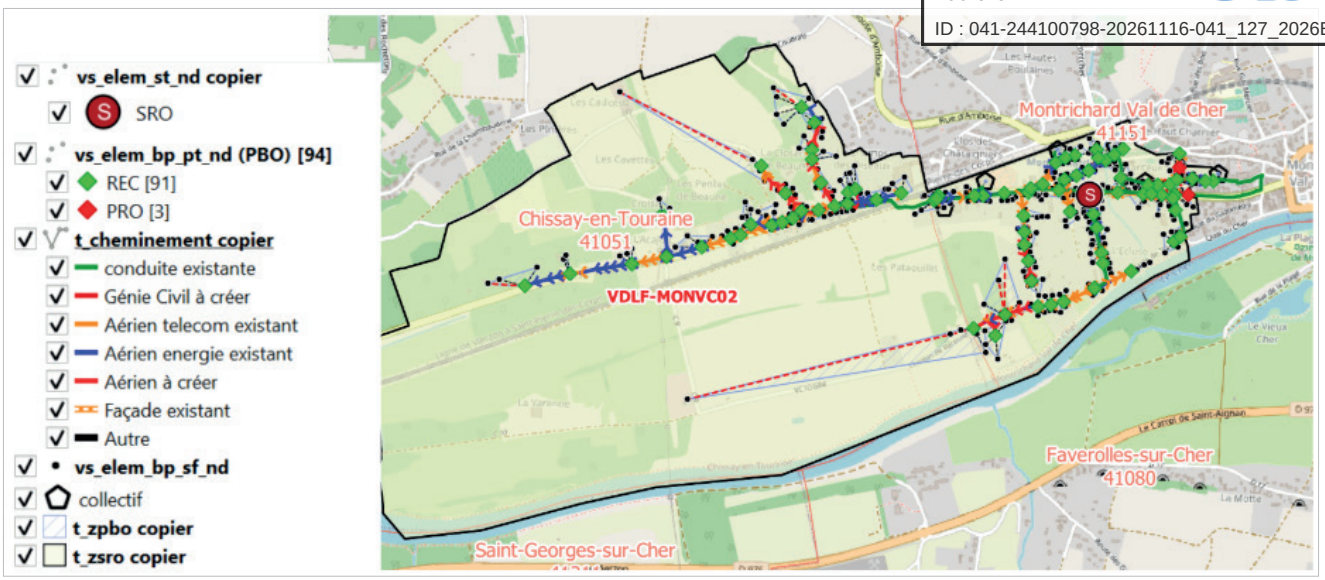

Exemple d'affichage des données Gr@ce THD dans Qgis après intégration

L'aspect documentation s'assure que toutes les preuves de bonne exécution et les autorisations nécessaires sont bien présentes et cohérentes avec la réalité du terrain. Les dossiers exigés incluent notamment l'ensemble des dossiers techniques recollés, les dossiers optiques, les pièces administratives et juridiques…

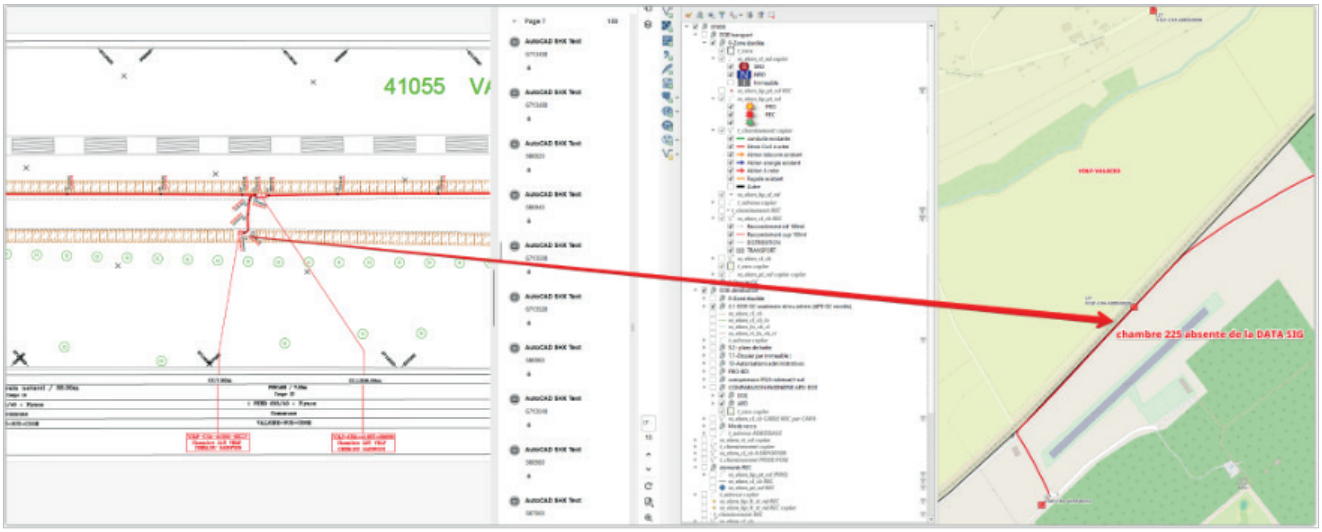

L'ensemble des résultats de ces contrôles (erreurs SIG, pièces manquantes ou non conformes) est tracé dans un outil de suivi centralisé appelé Airtable.

Chaque anomalie détectée donne lieu à une "réserve" à laquelle un niveau de criticité est affecté. Cette approche permet un suivi rigoureux pour garantir que toutes les réserves émises sur une version antérieure du livrable sont bien prises en compte et corrigées par le délégataire avant la validation finale.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

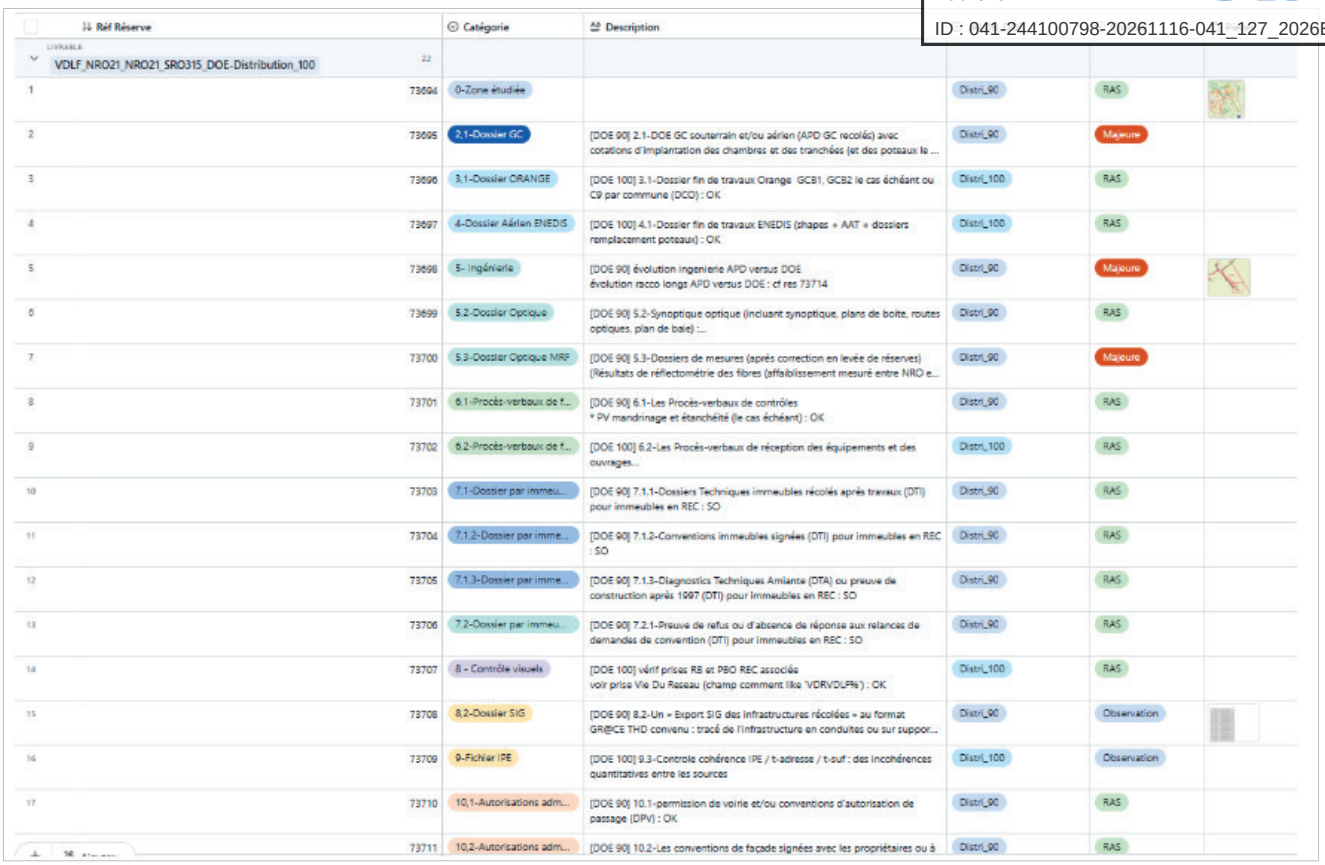

	Réf Réserve	Catégorie	Description			
	LIVRABLE VDLF_NRO21_NRO21_SRO315_DOE-Distribution_100	22				
1	73694	0-Zone étudiée		Distri_90	RAS	
2	73695	2.1-Dossier GC	[DOE 90] 2.1-DOE GC souterrain et/ou aérien (APD GC recolés) avec cotations d'implantation des chambres et des tranchées (et des poteaux le ...	Distri_90	Majeure	
3	73696	3.1-Dossier ORANGE	[DOE 100] 3.1-Dossier fin de travaux Orange (GCB1, GCB2 le cas échéant ou C9 par commune (DCO) : OK	Distri_100	RAS	
4	73697	4-Dossier Aérien ENEDIS	[DOE 100] 4.1-Dossier fin de travaux ENEDIS (shapes + AAT + dossiers remplacement poteaux) : OK	Distri_100	RAS	
5	73698	5- Ingénierie	[DOE 90] évolution ingenierie APD versus DOE évolution racco longs APD versus DOE : cf res 73714	Distri_90	Majeure	
6	73699	5.2-Dossier Optique	[DOE 90] 5.2-Synoptique optique (incluant synoptique, plans de boite, routes optiques, plan de baie) :...	Distri_90	RAS	
7	73700	5.3-Dossier Optique MRF	[DOE 90] 5.3-Dossiers de mesures (après correction en levée de réserves) (Résultats de réflectométrie des fibres (affaiblissement mesuré entre NRO e...	Distri_90	Majeure	
8	73701	6.1-Procès-verbaux de f...	[DOE 90] 6.1-Les Procès-verbaux de contrôles * PV mandrinage et étanchéité (le cas échéant) : OK	Distri_90	RAS	
9	73702	6.2-Procès-verbaux de f...	[DOE 100] 6.2-Les Procès-verbaux de réception des équipements et des ouvrages...	Distri_100	RAS	
10	73703	7.1-Dossier par immeu...	[DOE 90] 7.1.1-Dossiers Techniques immeubles récolés après travaux (DTI) pour immeubles en REC : SO	Distri_90	RAS	
11	73704	7.1.2-Dossier par imme...	[DOE 90] 7.1.2-Conventions immeubles signées (DTI) pour immeubles en REC : SO	Distri_90	RAS	
12	73705	7.1.3-Dossier par imme...	[DOE 90] 7.1.3-Diagnostics Techniques Amiante (DTA) ou preuve de construction après 1997 (DTI) pour immeubles en REC : SO	Distri_90	RAS	
13	73706	7.2-Dossier par immeu...	[DOE 90] 7.2.1-Preuve de refus ou d'absence de réponse aux relances de demandes de convention (DTI) pour immeubles en REC : SO	Distri_90	RAS	
14	73707	8 - Contrôle visuels	[DOE 100] vérif prises RB et PBO REC associée voir prise Vie Du Reseau (champ comment like 'VDRVDLP%') : OK	Distri_100	RAS	
15	73708	8.2-Dossier SIG	[DOE 90] 8.2-Un « Export SIG des infrastructures récolées » au format GR@CE THD convenu : tracé de l'infrastructure en conduites ou sur suppor...	Distri_90	Observation	
16	73709	9-Fichier IPE	[DOE 100] 9.3-Controle cohérence IPE / t-adresse / t-suf : des incohérences quantitatives entre les sources	Distri_100	Observation	
17	73710	10,1-Autorisations adm...	[DOE 90] 10.1-permission de voirie et/ou conventions d'autorisation de passage (DPV) : OK	Distri_90	RAS	
	73711	10,2-Autorisations adm...	[DOE 90] 10.2-Les conventions de façade signées avec les propriétaires ou à	Distri_90	RAS	

En contrôlant de manière aussi détaillée les DOE, le Syndicat Mixte Ouvert assure la traçabilité complète du réseau construit et protège les investissements publics, garantissant ainsi que la fibre déployée aujourd'hui est synonyme de qualité et de performance pour les décennies à venir.

CAMPAGNE D'AUDITS SUR LE RÉSEAU FIBRE

Le Syndicat a réalisé, à l'automne 2025 et avec l'aide de ses AMO TACTIS et FMP PROJET, une campagne d'audit sur le terrain pour atteindre trois objectifs principaux :

- Garantir la conformité aux règles d'ingénierie : s'assurer que les choix de conception définis en phase d'étude sont correctement appliqués.
- Respecter les règles de mise en œuvre: Vérifier l'application des bonnes pratiques techniques spécifiques aux réseaux FttH.
- Assurer la qualité du Génie Civil : Contrôler que les travaux d'infrastructure (tranchées, chambres, réfections) sont réalisés dans les règles de l'art.

Ces missions consistaient également à vérifier la cohérence entre les travaux réalisés et les livrables pour garantir que tous les éléments sont bien référencés en vue de l'exploitation.

Lors de cette campagne, 70 SRO ont été contrôlés sur la base d'un échantillonnage à 20 % des équipements techniques (armoires, boîtiers…) du réseau.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Les contrôles couvraient l'ensemble des éléments déployés, qu'ils soient souterrains ou aériens.

Éléments de Réseau Contrôlés	Exemples de Points de Contrôle Vérifiés
Armoires SRO (Sous-Répartiteur Optique)	Respect de la position et de l'étiquetage des tiroirs de distribution et de stockage. Validation des tests de continuité optique (PM-PBO) au crayon optique.
Chambres Créées (GC)	Contrôle de l'état des masques et de l'obturation des fourreaux. Vérification de la présence de tampons et sécurisés, et de la qualité des réfections de voirie.
Supports (Poteaux)	Contrôle de la position et de la verticalité des appuis créés. Pour les appuis existants (Orange, ENEDIS), vérification de la conformité de l'armement et du respect des distances inter-réseaux.
Boîtiers (BPE, PBO)	Respect des contraintes de pose et de fixation et vérification de leur localisation par rapport aux études. Contrôle de l'étanchéité et du câblage interne (arrimage, repérage des cassettes).
Câblage (Souterrain, Aérien, Façade)	Respect de la capacité des câbles et de leur étiquetage. Vérification des règles d'occupation des alvéoles dans le réseau Orange (offre BLO) et du respect de la tension (flèche) des câbles aériens.

Pour assurer une traçabilité parfaite, les équipes d'audit utilisent des outils numériques :

- Outils de saisie sur tablette : Les experts sont équipés de tablettes Android avec le logiciel Qfield. Cela leur permet de consulter les plans du réseau en direct, de réaliser des reportages photos et de saisir directement les formulaires d'audit.
- Centralisation *via* Airtable : Toutes les anomalies relevées (appelées "réserves") sont intégrées dans des vues dédiées sur l'outil Airtable.

Ce dispositif permet de centraliser tous les résultats d'analyses, d'attribuer un niveau de criticité aux réserves, et d'interagir directement avec le délégataire pour un suivi rigoureux de leur levée.

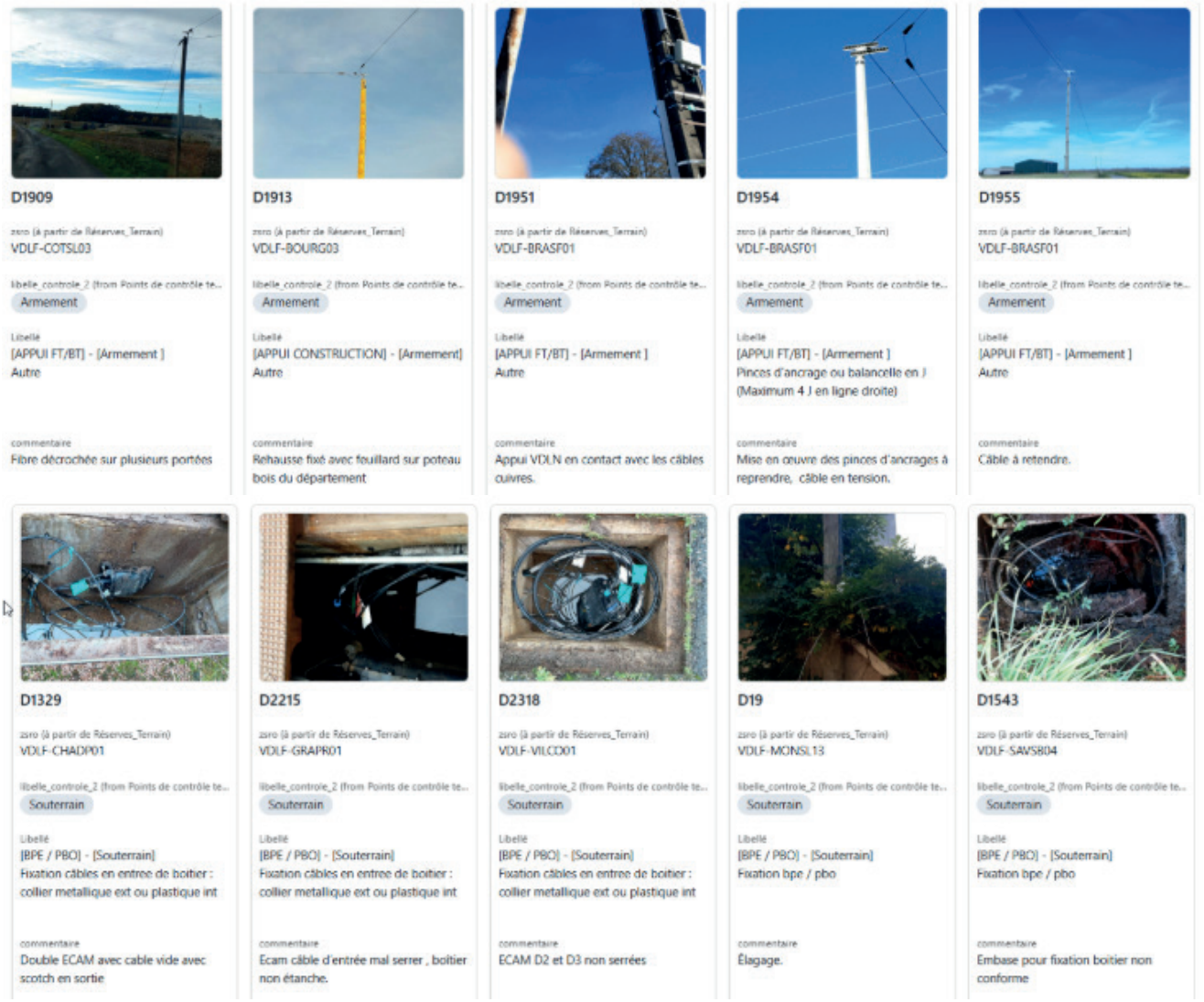

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

En menant ces audits terrain, le SMO s'assure que chaque kilomètre de fibre posé répond aux plus hautes exigences de qualité, garantissant ainsi la pérennité de l'infrastructure et la facilité des futurs raccordements pour les habitants.

Les contrôles qualité menés sur le réseau n'ont pas fait apparaître de non-conformités structurelles ou graves remettant en cause la robustesse de l'infrastructure principale.

Néanmoins, il est essentiel de souligner la présence de dégâts récurrents liés au mode STOC (Sous-Traitance Opérateur Commercial) sur les raccordements finaux. Le mode STOC est le dispositif par lequel les opérateurs commerciaux (Orange, Free, SFR, Bouygues) sont autorisés à utiliser leurs propres sous-traitants pour réaliser les opérations de raccordement des abonnés jusqu'au point de mutualisation. Bien que ce mode permette d'accélérer l'activation des lignes, la complexité et la longueur de la chaîne de sous-traitance qu'il engendre se traduisent fréquemment par des interventions de qualité inégale, provoquant des malfaçons comme des serrures d'armoires abîmées, des câbles tirés sans protection, des dégradations du domaine public ou des boîtiers mal refixés…

L'exploitation

RACCORDEMENTS CLIENTS

Au 31 décembre 2025, c'est un cumul de 207 000 foyers et entreprises qui étaient effectivement raccordés. Au cours de la seule année 2025, 36 000 nouveaux foyers ont été raccordés ce qui correspond à un rythme moyen de 700 par semaine ou encore 100 à 150 raccordements quotidiens. **C'est la mesure de la migration de l'ADSL à la fibre sur notre territoire.**

Le Syndicat porte une attention particulière :
- à la qualité des raccordements,
- aux différents statuts des commandes,
- au volume des encours qui correspond à l'ancienneté des commandes.

À fin décembre 2025, le taux de pénétration moyen de la fibre, par rapport aux adresses éligibles en Val de Loire, était de 62 %. Ce taux de commercialisation évolue constamment au fil du temps. On atteint par exemple 70 % d'abonnés pour les foyers qui sont éligibles depuis 4 ans. Avec l'extinction programmée du réseau cuivre d'ici 2030, l'ensemble des foyers devrait progressivement migrer vers le réseau fibre.

Malgré ce succès, l'année 2025 met en lumière une zone de vigilance : le taux de churn annuel qui frôle la barre des 50 %. Le churn, ce sont des foyers qui sont déjà raccordés techniquement (la prise est là, le câble arrive chez eux), mais qui décident de changer d'opérateur pour passer chez un concurrent. Cela engendre des interventions régulières dans les armoires de rue et donc de possibles dégradations.

Évolution sur le serveur d'éligibilité : visibilité des adresses raccordées.

Les adresses raccordées sont désormais visibles sur le serveur d'éligibilité sous la forme d'une étoile bleue. Cette nouvelle information doit permettre de rendre un meilleur service à tous ceux que la fibre intéresse :

- On peut désormais visualiser les adresses non raccordées d'une rue lorsqu'on prépare des travaux de voirie, un enfouissement des réseaux…
- Il est possible de recouper ces informations pour préparer la communication autour de la fin du cuivre.
- Un acheteur ou un futur locataire peut savoir si la maison qui l'intéresse est déjà raccordée.



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Raccorder tous les foyers éligibles qui le souhaitent, le cas des raccordements complexes.

Un raccordement est dit complexe lorsqu'aucune infrastructure (fourreau ou poteau) n'est disponible sur le domaine public pour accueillir le câble optique. De fait, les délais s'allongent car il faut étudier individuellement chaque dossier en prévision de la construction de l'infrastructure manquante. Cela peut semer le doute dans l'esprit du particulier ou de l'entreprise concernée car parfois l'opérateur ou le technicien venu pour le raccordement n'a pas le bon discours.

L'année 2025 a été marquée par un travail important auprès des foyers impactés par la situation de raccordement complexe avec un cumul de 2 500 cas identifiés en fin d'année.

Val de Loire Fibre a travaillé pour mettre en place les moyens humains, techniques et financiers pour débloquer un certain nombre de cas. À l'occasion de réunions mensuelles, le Syndicat soumet un listing de dossiers en souffrance remontés par les élus ou les demandeurs eux-mêmes.

À fin 2025, un cumul de 567 dossiers a été soumis par Val de Loire Numérique dont 295 ont été traités et terminés. **Mais la plupart des dossiers étaient, fin 2025, dans l'attente d'une solution de financement pérenne.** À noter que des travaux peuvent s'avérer nécessaires pour le demandeur sur son domaine privé avec des montants non négligeables à débourser pour certains.

Suivi des dossiers "raccordements complexes" soumis par le SMO

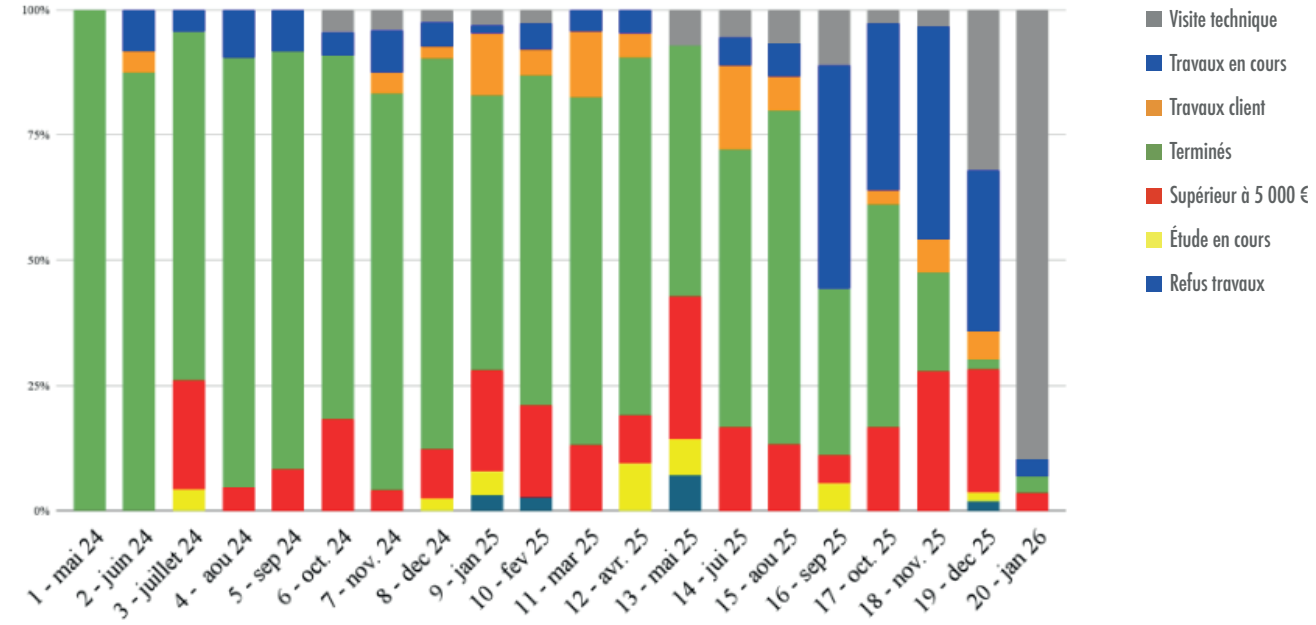

Avancement raccordements complexes

L'ACTIVITÉ DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE

L'ARCEP (Autorité de Régulation des communications électroniques) publie trimestriellement les chiffres de qualité des réseaux des opérateurs d'Infrastructure sur la base de données communiqués par les Opérateurs commerciaux.

De trimestre en trimestre, les réseaux de Lumière (et en particulier celui du Val de Loire) confirment qu'ils font partie des réseaux les plus performants parmi les réseaux opérés par les opérateurs d'infrastructures (Orange, Axione, Altitude, SFR-Altice).

L'ARCEP communique essentiellement 2 données :

- Le taux de panne est parmi les plus faibles des opérateurs d'infrastructure en zone d'initiative publique.
- Le taux d'échec de raccordement qui place toujours le réseau dans le trio de tête des opérateurs d'infrastructure .

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Évolution du taux de panne signalées par l'opérateur commercial à l'opérateur d'infrastructure

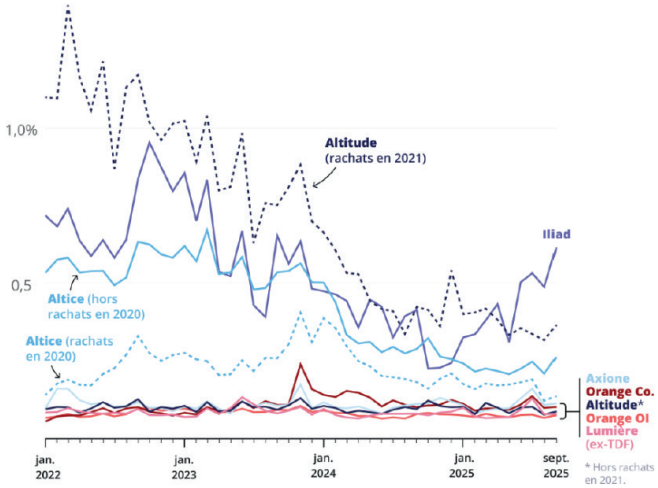

Évolution du taux [illegible] d'échecs au raccordement agrégé

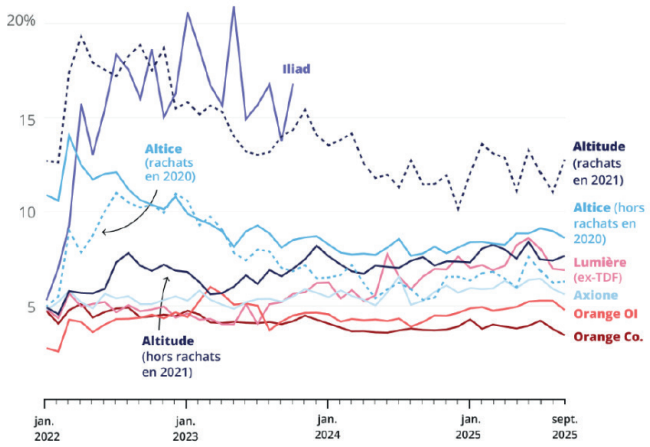

TRAITEMENT DES LOGEMENTS NEUFS

Val de Loire Fibre se charge de référencer l'ensemble des constructions neuves, individuelles ou collectives après signalement du maître d'ouvrage qui effectue une demande en ligne.

Si le réseau dispose d'une réserve capacitaire lui permettant d'absorber la densification du territoire, il est parfois nécessaire de faire des travaux conséquents pour apporter la bonne capacité en fibre.

Le Syndicat travaille de son côté à faire connaître ce dispositif en faisant de la pédagogie et en expliquant aux demandeurs les tenants et aboutissants des textes de loi.

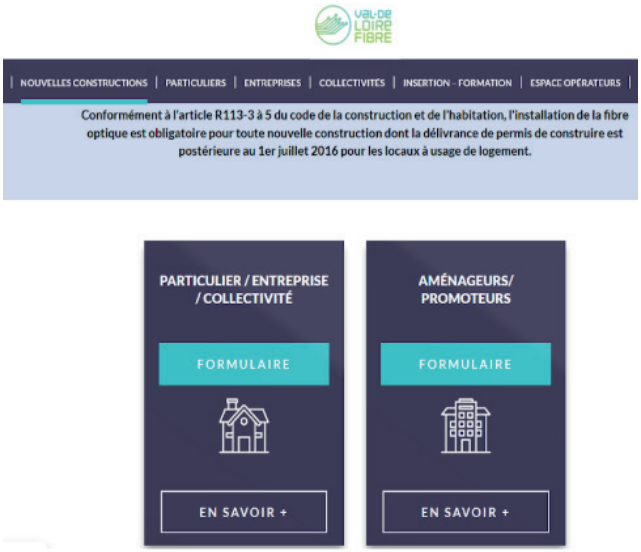

GESTION DES INCIDENTS

Val de Loire Fibre a mis en place au cours de l'année 2025 un nouveau portail de signalement des dommages sur le réseau fibre et ses infrastructures.

Ce portail en ligne est réservé aux collectivités, élus et services :

https://www.valdeloirefibre.fr/declarer-un-derangement-reseau/

Le formulaire permet de signaler tous types de dommages en joignant photos et informations complémentaires.

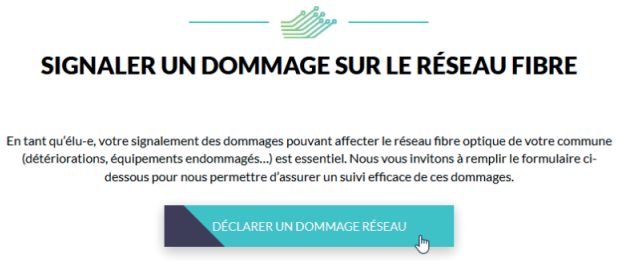

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

F. Les temps forts de la DSP

Modification de l'actionnariat de Val de Loire Fibre : TDF est remplacé par Lumière

L'opération avait été initiée fin 2024 mais a été finalisée au début de l'année 2025.

Nous avions coutume de désigner TDF comme notre délégataire pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation du réseau d'initiative publique Val de Loire Fibre. Il convient désormais d'acter un changement, le groupe TDF ayant cédé ses activités dans le domaine des réseaux de fibre optique au groupe CVC DIF.

La société Val de Loire Fibre, délégataire de Val de Loire Numérique, conserve sa dénomination, son organisation et les engagements pris dans le cadre du contrat de concession qui nous lie. Néanmoins, nos interlocuteurs sont dorénavant des collaborateurs de la société Lumière.

Avenant 9 à la DSP

Afin de dynamiser la commercialisation des offres fibre auprès des entreprises et d'améliorer leur taux de pénétration, un nouvel avenant à la Délégation de Service Public (DSP) a été adopté à l'été 2025.

Pour atteindre cet objectif, Val de Loire Fibre a procédé à une refonte tarifaire. Celle-ci a été élaborée suite à une analyse de l'intensité concurrentielle et à une étude des prix, permettant de proposer des prix plus compétitifs. Cette démarche vise notamment à faciliter l'accès des petites structures aux offres dites "Entreprise".

Il est rappelé que Val de Loire Fibre propose une gamme complète d'offres professionnelles. Ces offres sont conçues pour répondre aux besoins de tous les professionnels, quelle que soit leur taille, en garantissant notamment des niveaux de débits et des délais de rétablissement en cas de panne.

Bien souvent, les TPE et PME optent pour des offres FttH destinées au grand public sans aucune garantie de temps de rétablissement et découvrent les conséquences de ce choix lorsqu'un incident survient et que la panne les prive d'une activité parfois vitale pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines.

Il convenait donc de mieux faire connaître les offres avec garantie de service et de les rendre plus abordables.

Tour d'horizon des offres disponibles

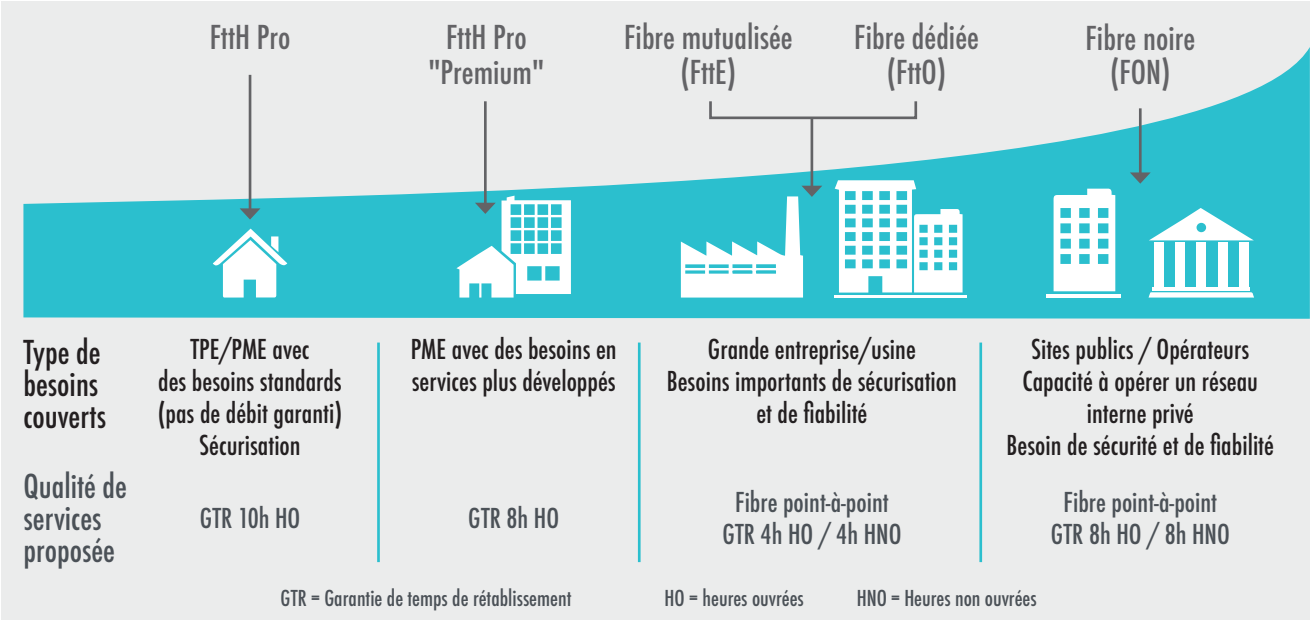

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

2 L'APPUI ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

A. Le suivi de la fin du réseau cuivre

Les équipes du Syndicat s'investissent pour accompagner les communes dans ce nouveau projet d'arrêt du réseau cuivre en participant aux différentes réunions organisées en Préfecture ou bien sur le terrain par Orange et Val de Loire Fibre.



Une carte interactive a été mise en place pour permettre aux membres du Syndicat d'avoir une visibilité parfaite des communes concernées :
https://www.valdeloirenumerique.fr/fermeture-du-cuivre/

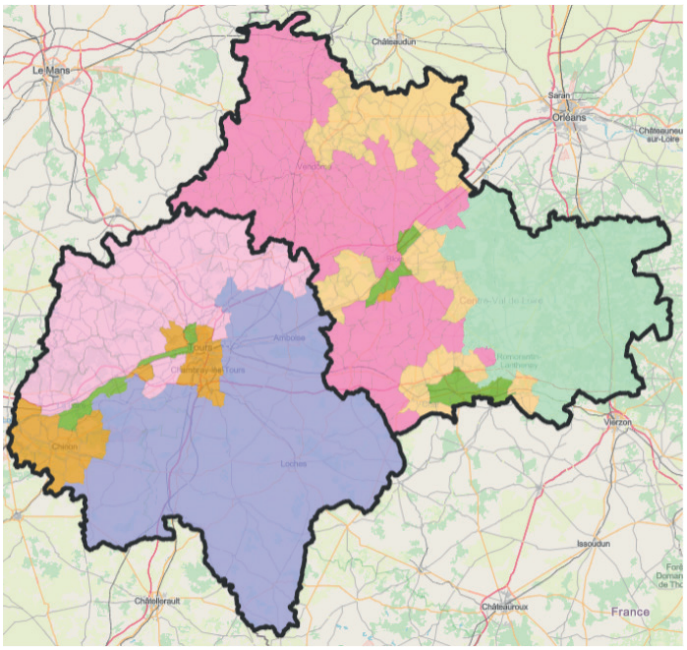

Suivi du décommissionnement du cuivre par commune

- *Lot 3 - Fermeture au 31 janvier 2027*
- *Lot 4_1 - Fermeture au 31 janvier 2028*
- *Lot 4_3 - Fermeture au 31 octobre 2028*
- *Lot 5_1 - Fermeture au 31 janvier 2029*
- *Lot 5_3 - Fermeture au 31 octobre 2029*
- *Lot 6 - Fermeture au 1 novembre 2029*
- *Lot 7 - Fermeture au 1 novembre 2030*



Mais qu'est-ce que la fermeture du réseau cuivre ?

Orange a en charge l'exploitation et la maintenance du réseau cuivre qui sert de support à la téléphonie et à l'ADSL. Afin que tous les efforts et investissements soient consacrés au réseau fibre, Orange a décidé, en concertation avec l'État, l'ARCEP et les autres opérateurs d'éteindre progressivement ce réseau d'ici 2030. On parle aussi de "décommissionnement du réseau cuivre". La fibre constituera donc, d'ici quelques années, l'unique moyen fixe de téléphoner et d'accéder à des contenus (Internet, TV, streaming, ...).

Les autres moyens d'accès dits nomades ou mobiles continueront quant à eux d'exister. C'est dans ce contexte qu'Orange a présenté début 2022 un plan ambitieux pour mettre fin à la technologie cuivre dans les années à venir, mais, avec 36 000 communes à gérer, impossible de tout éteindre d'un coup. Le "décommissionnement" du cuivre interviendra, par étape, par grappes de communes, en lots annuels de plus en plus étoffés. L'objectif est simple : plus aucun client sur le réseau cuivre fin 2030.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

B. Les réponses aux "saisines"

Le Syndicat demeure l'interlocuteur privilégié des collectivités membres. Ses interventions nombreuses sur l'ensemble des deux départements font de Val de Loire Numérique une ressource locale identifiée et utile, que l'on saisit et interroge régulièrement.

Chaque agent du Syndicat peut être contacté via une adresse mail ou un numéro de ligne personnels. Les messages peuvent également être envoyés depuis la rubrique contact du site internet www.valdeloirenumerique.fr ou via les réseaux sociaux sur lesquels le Syndicat est présent pour être ensuite orientés vers la direction concernée (Technique, Smart territoire ou Administration générale).

Le Syndicat a mis en place un outil spécifique à usage interne permettant d'améliorer le suivi et d'élaborer des indicateurs de visualisation et de reporting.

Le nombre de situations enregistrées reste stable avec 1 000 nouvelles demandes. Le temps consacré par l'équipe du Syndicat à poser un diagnostic clair sur la problématique soulevée puis à bien orienter les élus, les particuliers et les professionnels reste conséquent. Mais c'est surtout le suivi des dossiers difficiles - parfois anciens - qui peut s'avérer chronophage, car souvent, le demandeur ne trouve pas toujours une écoute de qualité et la réactivité qu'il espère au niveau des opérateurs commerciaux.

Il est à noter que le Syndicat est souvent sollicité en dernier recours, au terme d'un parcours pénible et lorsque les fournisseurs d'accès à Internet sont dans l'incapacité de donner des explications à un dysfonctionnement ou des perspectives pour sa résolution.

Les histogrammes ci-dessous donnent des détails issus de ce suivi régulier des sollicitations.

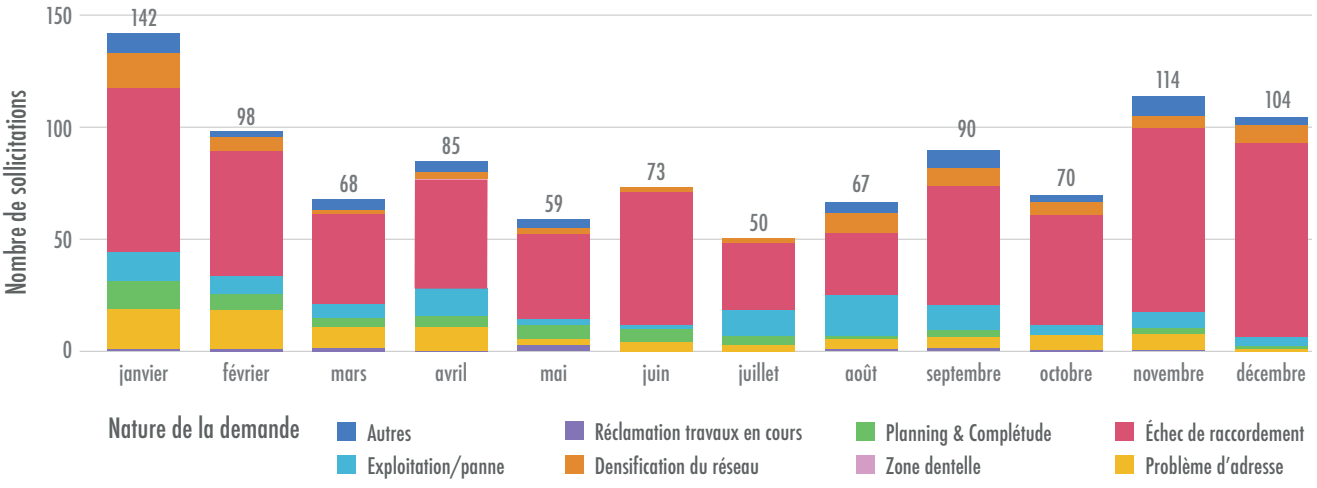

Répartition mensuelle des nouvelles sollicitations enregistrées

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Sans surprise, les demandes concernent en grande majorité les échecs de raccordement notamment les situations de raccordements complexes.

Les autres demandes concernent :

- **les nouvelles constructions** : pour ce sujet, le formulaire mis en place par notre délégataire reste la référence : https://www.valdeloirefibre.fr/nouvelles-constructions/
- **la complétude** pour les derniers foyers qui prend encore du temps et s'étalera probablement sur une bonne partie de l'année 2025.
- **les problématiques de panne ou de dégradation** : l'interlocuteur privilégié doit rester l'opérateur commercial. Le Syndicat n'intervient en général que sur les problèmes qui s'éternisent.
- **l'adressage** : un formulaire est disponible sur le serveur d'éligibilité de Val de Loire Fibre afin de demander un ajout ou une modification d'une adresse erronée…

Répartition des sollicitations enregistrées en fonction de la thématique

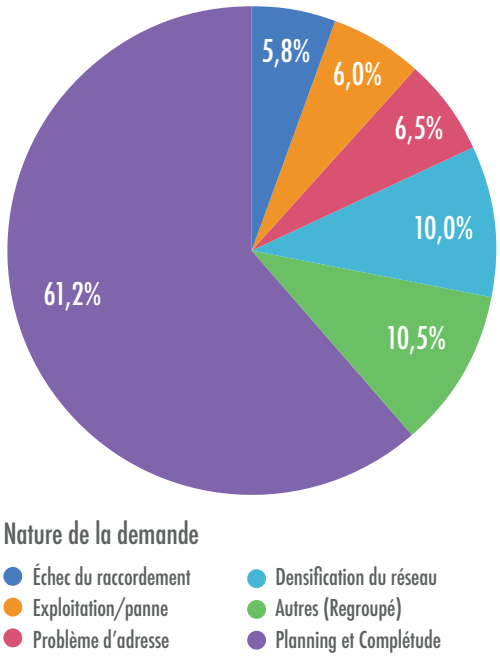

B. Les supports d'information

Le site internet

Le site Internet www.valdeloirenumerique.fr représente la vitrine du Syndicat et il donne les premiers éléments de réponse sur ses activités aux collectivités, aux entreprises ou aux particuliers.

La rubrique *Besoin d'aide ?* recense les questions les plus posées au Syndicat en apportant des éléments de compréhension et de réponse.

Afin d'accompagner au mieux les demandeurs, le Syndicat a mis en visibilité en première page de son site, un lien vers cette rubrique d'aide : https://www.valdeloirenumerique.fr/help/

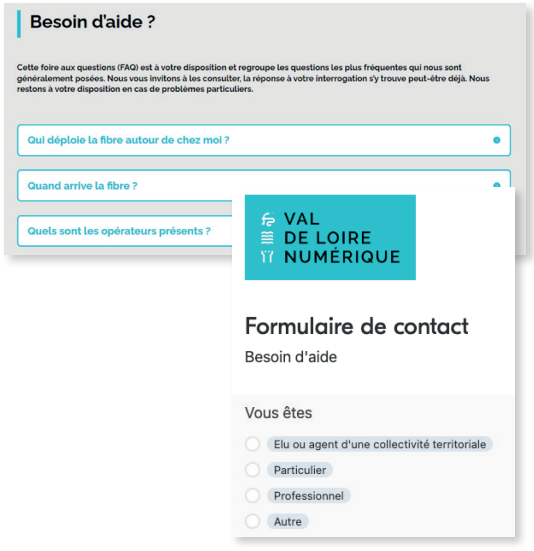

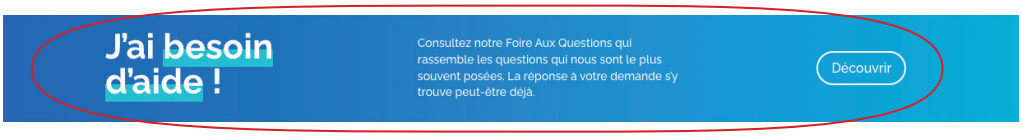

Un formulaire permet de signaler ses difficultés, de laisser ses coordonnées et de transmettre éventuellement des pièces jointes.

Les équipes du Syndicat assistent, conseillent et orientent ensuite chaque demandeur du mieux possible afin de les aider à résoudre leur difficulté.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Les newsletters (se référer à la rubrique communication)

En 2025, la rubrique dédiée à la fibre optique **"Que répondre à"** a encore été riche en information et voici les titres des thématiques abordées :

- **#06** Avec la fin du réseau ADSL, je dois basculer sur la fibre. Je veux seulement le téléphone mais cela n'existe pas !
- **#07** Mon domicile est trop loin du point de raccordement de la fibre et les opérateurs ne peuvent pas me raccorder ! Pourtant il y a des poteaux jusqu'à chez moi…
- **#08** On m'a piqué ma fibre !
- **#09** Un camion est passé dans la rue et a arraché tous les câbles en l'air, c'est une catastrophe, qui faut-il contacter ?
- **#10** Quelqu'un sonne à ma porte en m'indiquant venir contrôler ma prise optique et mon débit fibre à la maison… Cette personne dit être mandatée par un opérateur. Que faire ?

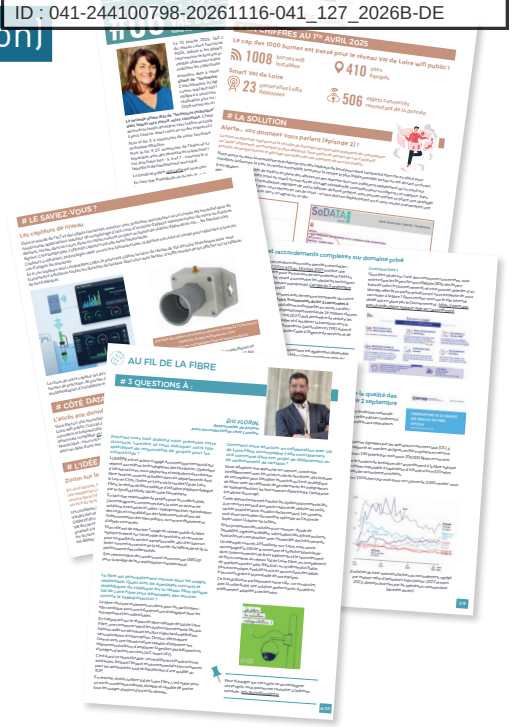



Mise à jour des fiches explicatives sur la fibre

Comment se déroule un raccordement ? Quelles sont les offres sur le réseau ? J'ai un échec de raccordement, qui dois-je contacter ? Je fais construire une maison, que dois-je faire pour avoir la fibre ? Il s'agit de questions régulièrement posées aux équipes du Syndicat. Afin d'accompagner les élus, les particuliers ou les professionnels et afin de faire connaître tous les secrets de la fibre, le Syndicat publie des mises à jour régulières de ses plaquettes informatives.

En 2025, une nouvelle plaquette voit le jour au sujet des incidents, encore un document précieux pour les élus et services confrontés à des dommages sur les réseaux de télécommunications.

Information géographique et tableau de bord

Le Syndicat met à disposition des outils en ligne pour suivre le déploiement. Ils sont développés en collaboration avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires - Pilote 41.

Ces outils sont conçus pour répondre aux attentes des élus et des services concernés au sein des collectivités membres du SMO Val de Loire Numérique.

Ces données sont mises à jour toutes les 2 semaines et représentent, en toute transparence, une source d'information importante.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Une carte interactive permet de consulter différentes données comme le découpage des plaques techniques, les plannings, l'avancement par adresse, par commune, par EPCI ou par armoire de rue. En cliquant sur une commune ou une zone arrière d'armoire de rue, on obtient différentes informations comme le taux d'avancement (appelé également complétude) et le taux de pénétration (pourcentage d'abonnés par rapport au nombre de prises déployées).

Un tableau de bord interactif précise le nombre de foyers à desservir, le nombre de lignes déployées et le nombre d'abonnés. Le taux d'avancement représente le pourcentage de lignes déployées par rapport au total de foyers et d'entreprises à desservir. Le taux de pénétration correspond au pourcentage d'abonnés par rapport au nombre de lignes déployées.

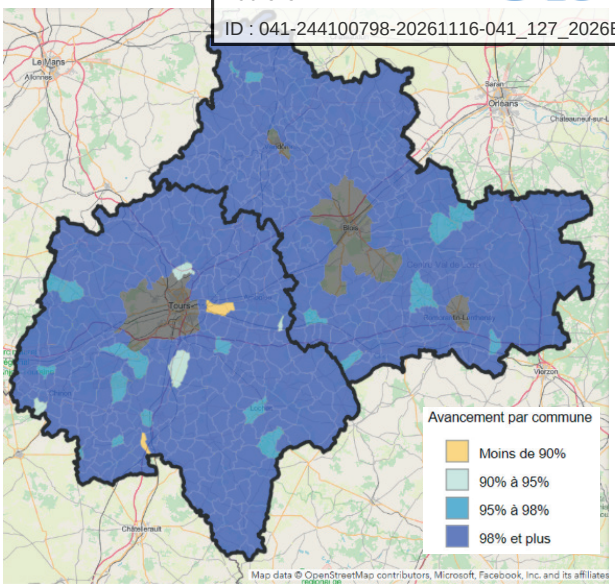

Vue globale de la carte de suivi des déploiements par commune

Le principe de ce tableau est de permettre à l'utilisateur d'appliquer un filtre sur le territoire qui l'intéresse : par département, par EPCI, par canton et/ou par commune. Une fenêtre cartographique est automatiquement ajustée en fonction des filtres utilisés et permet de visualiser le territoire choisi. Enfin, une courbe matérialise la progression des déploiements et des raccordements.

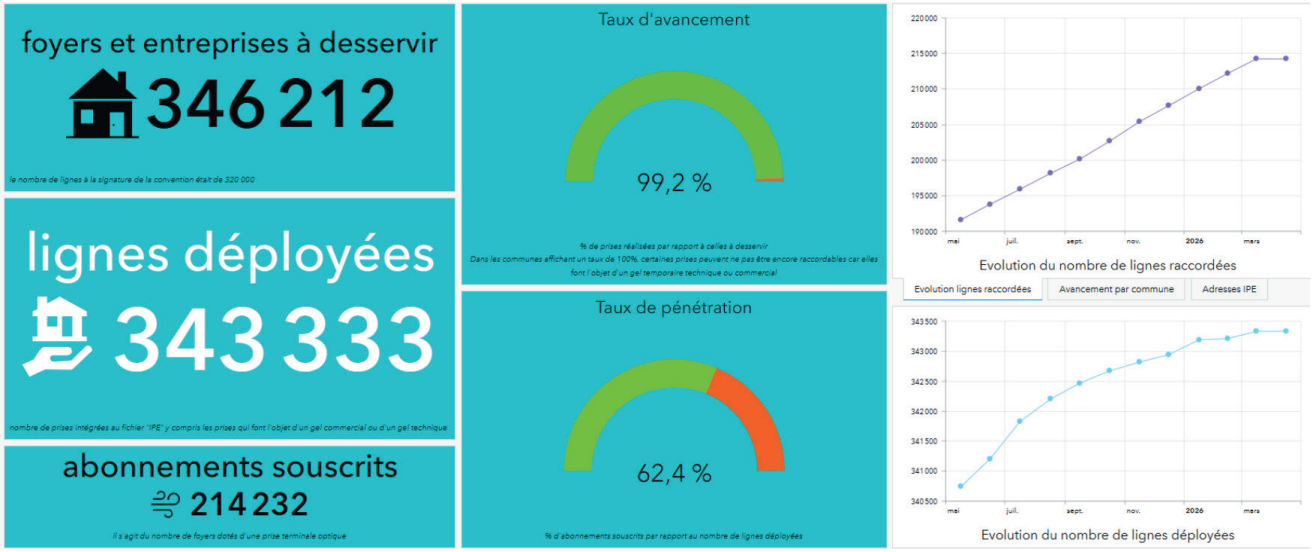

En 2025, une nouvelle carte a été publiée à destination uniquement des élus avec pour objet la représentation des situations de raccordement complexe. Cette carte permet de localiser les raccordements complexes et constater l'avancement du traitement des situations.

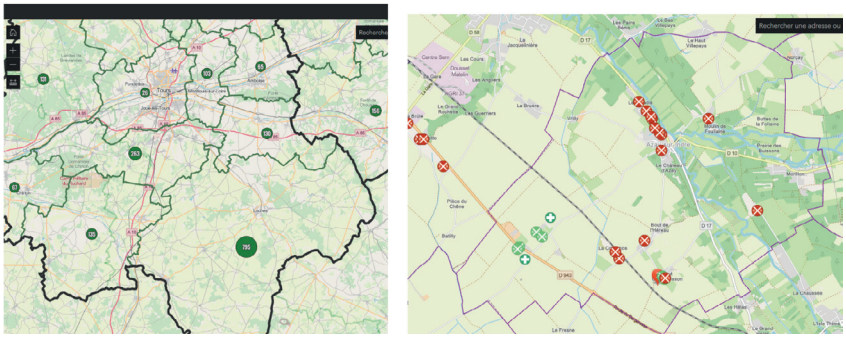

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

C. Le passeport inclusion numérique

Le dispositif

Le passeport inclusion numérique est un dispositif d'aide financière aux usagers (professionnels ou particuliers) ne disposant pas d'un débit suffisant (seuil fixé à 8 Mbit/s en réception) pour leur connexion internet et souhaitant s'équiper d'une solution transitoire (4G/5G, Radio ou satellite) en attendant l'arrivée effective de la fibre optique. Il est accessible également aux foyers et entreprises qui rencontrent des difficultés importantes pour se raccorder à la fibre (raccordements complexes notamment)

Il a été mis en place en 2017 dans le Loir-et-Cher puis étendu dès janvier 2018 à l'ensemble des communes de l'Indre-et-Loire (hors zones AMII). Le montant de l'aide apportée est de 450 euros maximum. Même si son intérêt est décroissant au fur et à mesure que la fibre se déploie, ce dispositif d'inclusion numérique a permis à environ 500 habitants et entreprises de trouver une solution temporaire fiable et efficace pour faire face à des soucis de connexion récurrents, dans des zones encore mal desservies en Haut Débit.

Les demandeurs peuvent accéder aux formulaires et au règlement du dispositif directement via le site du Syndicat et ils peuvent également envoyer leurs éléments de façon dématérialisée.

La progression du déploiement et la multiplication des communes bénéficiant de la fibre a réduit le nombre de demandes de subventions adressées au Syndicat, ce qui est en soi un signe positif. En effet, sauf exception examinée par l'équipe technique, lorsqu'une adresse devient éligible à la fibre, elle n'est plus compatible avec le dispositif de subvention.

Les graphiques ci-dessous retrace l'évolution de ce dispositif en nombre de subventions versées depuis sa mise en place.

Les graphiques ci-dessous retrace l'évolution de ce dispositif en nombre de subventions versées depuis sa mise en place.

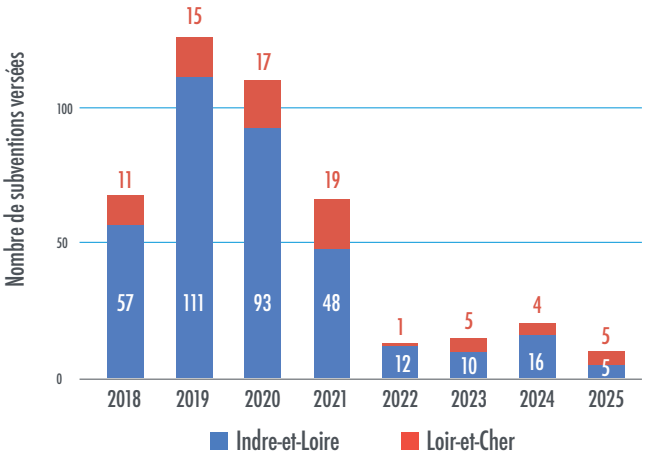

Dispositif "inclusion numérique" - En nombre de bénéficiaires

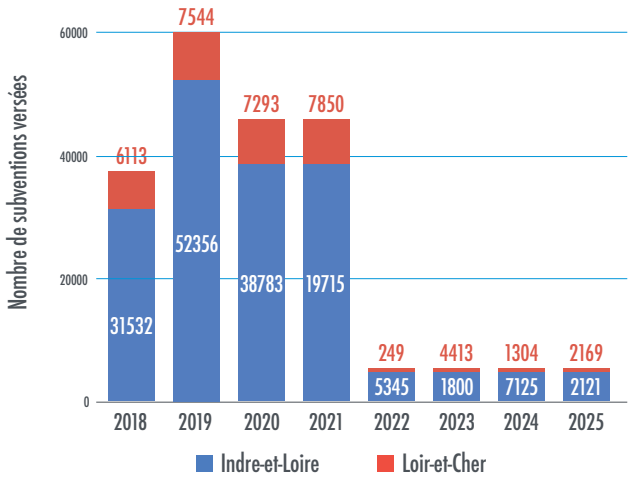

Dispositif "inclusion numérique" - En montant versé

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

III. LE RÉSEAU VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC

Depuis 2019, le SMO Val de Loire Numérique exploite un réseau wifi appelé Val de Loire Wifi Public sur les territoires d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Ce réseau est d'accès gratuit, sans publicité et sécurisé.

À fin 2025, ce réseau constitue l'un des plus vastes réseaux wifi publics de France, voire le plus étendu en termes de surface couverte.

Le déploiement du réseau Val de Loire Wifi Public se déroule selon deux axes :

- installation de bornes wifi sur les sites touristiques : le wifi touristique
- installation de bornes wifi dans les communes et les cœurs de ville touristiques : le wifi territorial



Page de connexion
Val de Loire Wifi Public

Bornes wifi territoriales et touristiques structurent un seul et même réseau : Val de Loire Wifi Public avec à la clé une utilisation simple et sécurisée. Il suffit de se connecter en complétant son adresse e-mail et son département de résidence sur le portail d'accueil. Au fur et à mesure de ses déplacements, l'utilisateur sera automatiquement reconnecté sur le réseau.

À fin 2025, le déploiement est presque terminé et notre territoire est doté d'un réseau wifi territorial quasi généralisé sur l'ensemble des communes. C'est le résultat de notre ambition en matière de numérique qui offre bien des perspectives en termes de futurs services à proposer aux habitants.

Qui déploie et exploite le réseau Val de Loire wifi public ?

Le SMO Val de Loire Numérique a relancé une consultation en 2023 et a attribué le marché à la société QOS Telecom. Cette dernière et son sous-traitant Roland Prieur assurent les études techniques, réalisent les travaux et exploitent le réseau Val de Loire Wifi Public pour le compte du Syndicat, qui est présent à chaque étape et vérifie le bon fonctionnement des équipements avant leur mise en exploitation. Ce marché a été passé en groupement de commandes avec la Métropole et la Ville de Tours, ce qui permet d'accroître les synergies et les mutualisations avec le réseau Wifi public de la métropole.

La synthèse ci-dessous dresse le bilan des bornes et des sites déployés dans le cadre du dispositif wifi touristique ou dans le cadre du dispositif wifi territorial.

LE DÉPLOIEMENT DU WIFI EN CHIFFRES AU 31/12/25

447 sites équipés

1078 bornes installées

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

1 LE WIFI TOURISTIQUE

L'objectif est de proposer un accès Internet gratuit aux visiteurs sur le territoire des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher sur les sites de grande affluence, que ce soient des hébergements, des offices de tourisme ou des sites patrimoniaux publics ou privés…

Des bornes wifi sont installées sur les sites touristiques grâce à un programme d'équipement mené par le SMO Val de Loire Numérique. Elles permettent de relayer le signal Val de Loire Wifi Public. Dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial, le SMO Val de Loire Numérique équipe tout site demandeur. Un dispositif de subventions de la Région, du Département et de l'EPCI a accompagné le déploiement de ce réseau jusqu'à fin 2024.

Une fois les bornes wifi installées, une signalétique sur site informe le visiteur de la disponibilité de ce wifi public.

Le Domaine de Chambord a rejoint le réseau Val de Loire Wifi Public

Le projet de déploiement au Domaine de Chambord réalisé en 2024 a permis le renouvellement du parc existant de bornes (au niveau rez-de-chaussée du château, dans une grande partie des locaux du personnel) et la couverture de nouvelles zones telles que la cour intérieure du château, les écuries du maréchal de Saxe et le jardin potager. Le Domaine a ainsi pu améliorer le wifi existant avec maintenant 46 bornes en version wifi 6 et développer de nouvelles fonctionnalités pour le fonctionnement notamment de la billetterie et les accès au réseau des salariés. Ce succès laisse espérer le déclenchement d'une phase 2 dès 2026 pour étoffer la couverture dans le château (sur l'ensemble des 3 niveaux) et ainsi permettre le développement des usages tournés vers les touristes.

2 LE WIFI TERRITORIAL

Parallèlement au déploiement du wifi touristique, le SMO Val de Loire Numérique a déployé le wifi territorial dans les communes ou communes déléguées du territoire et dans les cœurs de ville touristiques qui souhaitaient bénéficier de cet équipement.

Le principe ? Une borne wifi est positionnée de manière concertée avec la commune, dans le but de proposer du wifi gratuit aux citoyens et de pouvoir à terme créer de nouveaux services en lien avec le numérique.



Aucun coût d'équipement pour la commune, c'est Val de Loire Fibre, Délégataire du Syndicat, qui prend en charge les frais d'installation de cette borne conformément aux dispositions prévues dans la convention de Délégation de Service Public. Seuls la maintenance, l'électricité et l'abonnement Internet qui alimentent les bornes wifi sont à la charge de la commune.

Le déploiement du wifi territorial s'est achevé fin 2025.

Au bout du compte, Wifi touristique et Wifi territorial constituent un seul et même réseau du point de vue des visiteurs.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE


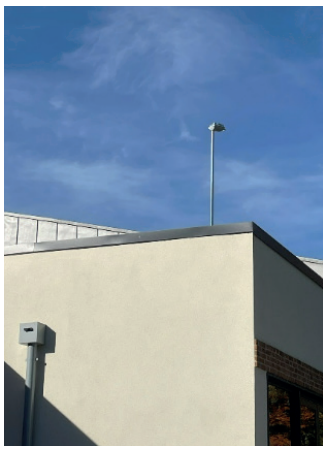

Bornes extérieures installées à Suèvres (41)
et à la piscine intercommunale de Nouan-le-Fuzelier (41)




Bornes intérieures installées au Domaine de Chambord - Loir-et-Cher


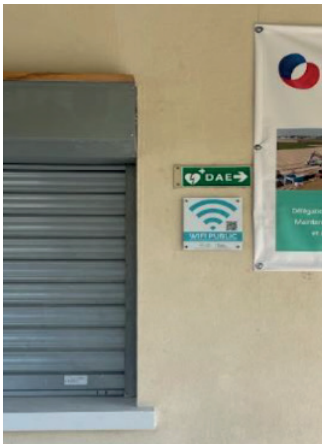

Borne extérieure en angle et signalisation installées à Richelieu (stade de foot)

3 LE WIFI ÉVÉNEMENTIEL

Dans le cadre de la mise en place du projet wifi touristique et territorial, le Syndicat a souhaité compléter son offre par un service de wifi événementiel.

Les objectifs sont de :

- Proposer une connectivité wifi fiable, là où les réseaux de téléphonie mobile sont souvent saturés, ce qui permet une valorisation "en direct" de l'événement, notamment via les réseaux sociaux,
- Proposer une solution clé en main aux organisateurs, qui leur permet notamment de gérer plus facilement certains volets de l'événement (billetterie, services aux exposants…),
- Traiter les données de manière anonyme, sous forme statistique, pour identifier les retombées de l'événement pour le territoire.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Le financement de la prestation se décline selon le tableau suivant, le Syndicat mixte prend une partie à sa charge pour limiter le montant restant à la charge des organisateurs.

À la charge financière du SMO Val de Loire Numérique

- Études préalables
- Mise à disposition et configuration des bornes wifi
- Suivi du projet
- Supervision pendant l'événement
- Rapport statistique en fin d'événement

À la charge financière des organisateurs de l'événement

- Montage et démontage des bornes
- Astreintes à distance ou sur site





Installation lors du Monumental Tour à Chambord

Le bilan du wifi événementiel 2025 s'établit ainsi :

Événement	Lieu	Dpt	Date	Montant restant à charge du site TTC
Festival des roses	Chédigny	37	24 et 25 mai	979,50 €
Congrès des Maires	Blois	41	27 mai	326,50 €
Congrès de la FFB	Blois	41	12 et 13 juin	326,50 €
Nuits de Sologne	Lamotte-Beuvron	41	6 septembre	5711,00 €
Monumental Tour	Chambord	41	19 septembre	2 366,00 €

4 LE DÉPLOIEMENT DE VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC

Les histogrammes ci-dessous illustrent la progression du réseau Val de Loire Wifi Public.

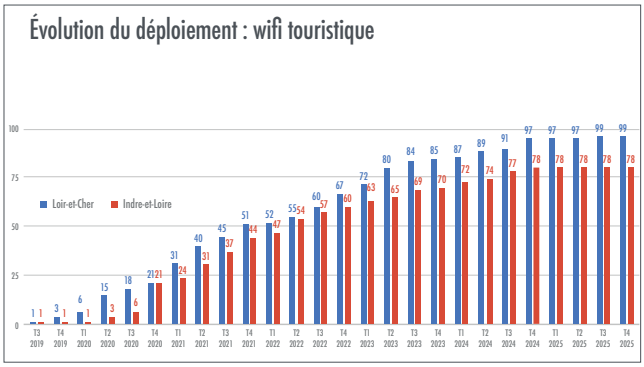

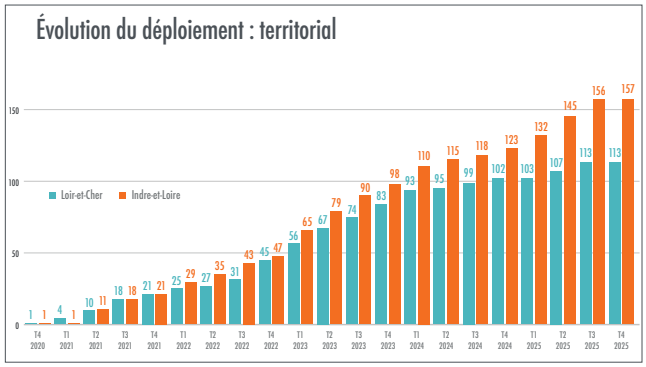

Nombre de sites équipés en wifi (chiffres cumulés)

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

5 UN SUIVI TECHNIQUE DE LA QUALITÉ DES INSTALLATIONS

Le Syndicat apporte une attention particulière à la qualité des installations réalisées.

Lors de l'audit technique avec le gestionnaire du site ou la collectivité, les zones à couvrir sont déterminées ce qui aboutit au choix du nombre de bornes à installer et de leurs emplacements.

Le Syndicat s'est équipé d'un outil de réalisation des études et mesures de couverture, le logiciel Ekahau grâce auquel il va mesurer l'intensité du signal (puissance et portée) afin de valider la bonne couverture des zones et la bonne santé des bornes.

L'outil est composé :

- d'un Sidekick, élément porté en bandoulière, il réceptionne les mesures, c'est une sonde de mesure sur batterie.
- d'un logiciel qui permet de retranscrire les mesures sur un plan configuré à l'avance et de générer des dossiers de mesure.



Sidekick d'EKAHAU

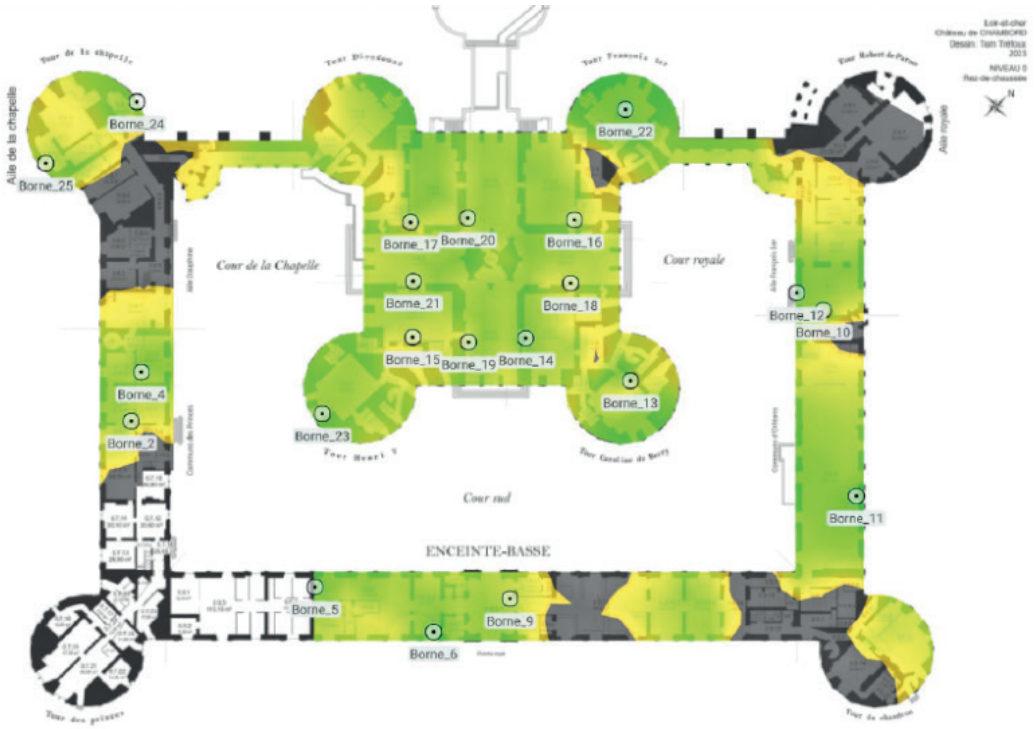

Signal mesuré en 2.4 Ghz au niveau du rez-de-chaussée du château au Domaine de Chambord (41)

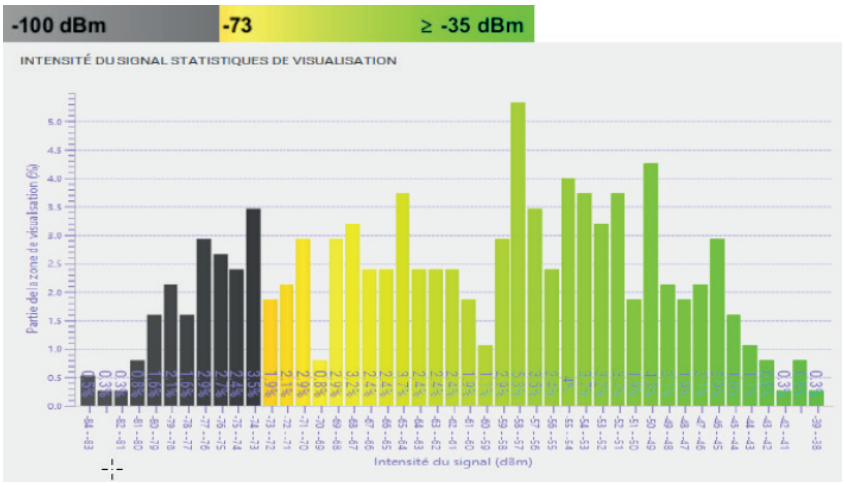

Intensité du signal statistiques de visualisation

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

6 UNE SIGNALÉTIQUE UNIQUE

Le Syndicat est aussi accompagnateur sur le volet communication. Une signalétique adaptée sous forme de panneaux, affiches, flyers, autocollants…, est remise aux gestionnaires de site afin d'être disposée sur les zones couvertes en wifi. Tous ces supports comportent un QRcode à flasher avec son smartphone, pour accéder très facilement à la page d'accueil de Val de Loire Wifi Public. Une "boîte à outils communication" avec des textes et des visuels est aussi proposée aux sites afin qu'ils puissent valoriser l'équipement wifi sur leurs supports habituels et leurs réseaux sociaux.

Des supports de signalétique sont fournis par le SMO Val de Loire Numérique aux sites équipés en bornes Val de Loire Wifi Public.



Autocollant



Carte





Plaque à personnaliser



Affiche A3

7 ACCÉDER AUX DONNÉES ISSUES DU RÉSEAU VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC



Les gestionnaires des sites du réseau Val de Loire wifi public ont la possibilité d'accéder aux données anonymisées issues des bornes pour connaître la fréquentation ou l'origine de leurs visiteurs.

La demande est réalisée par le biais d'un formulaire en ligne sur le site Internet de Val de Loire Numérique ; les données sur la période demandée sont fournies dans un délai d'une semaine.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Nombre total d'utilisateurs

11,5 k

Nombre total des bornes

433

Nombre d'utilisateurs par jour

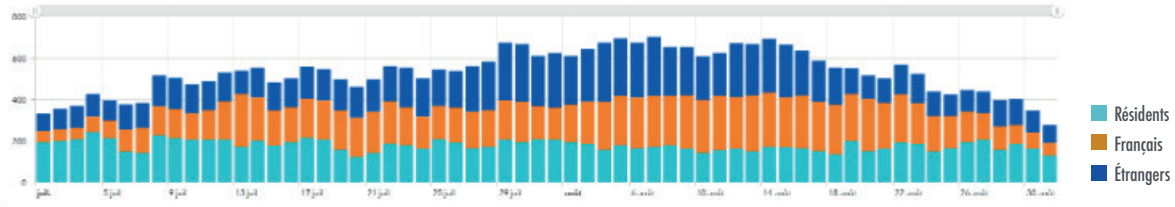

Nombre d'utilisateurs par mois



Exemple de tableau de bord décrivant la fréquentation du réseau Val de Loire Wifi Public sur la période Juillet/août 2025 en Loir-et-Cher.

Nombre d'utilisateurs par jour

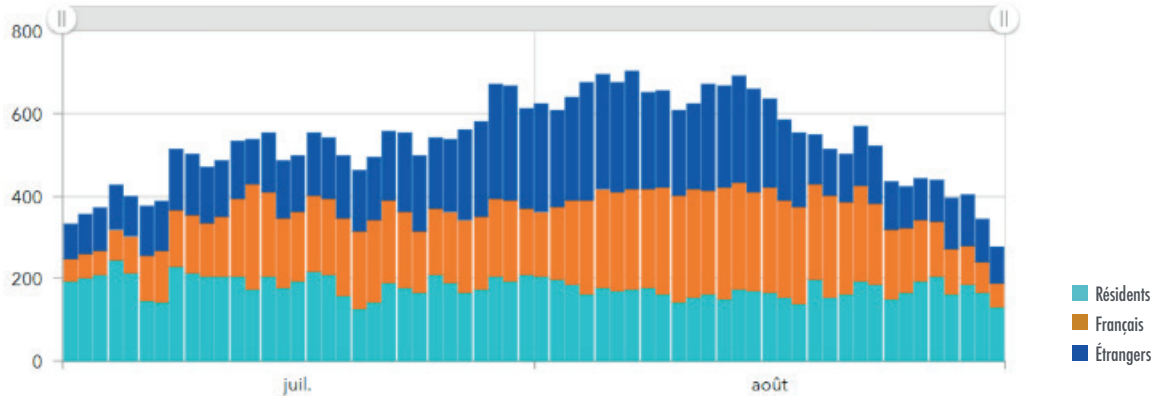

Nombre total des bornes

433

Total Résidents

2,9 k

Provenance des résidents

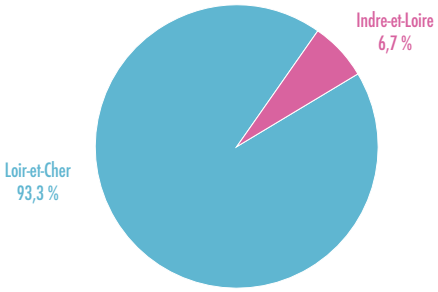

Total des touristes étrangers

4,6 k

Provenance des touristes étrangers

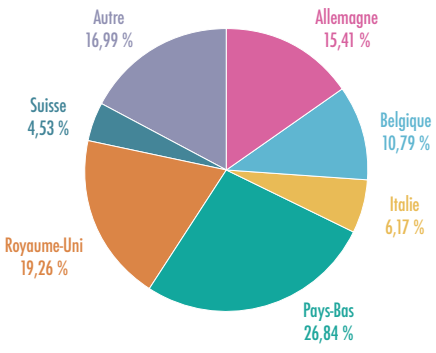

Total des touristes étrangers

4 k

Provenance des touristes français

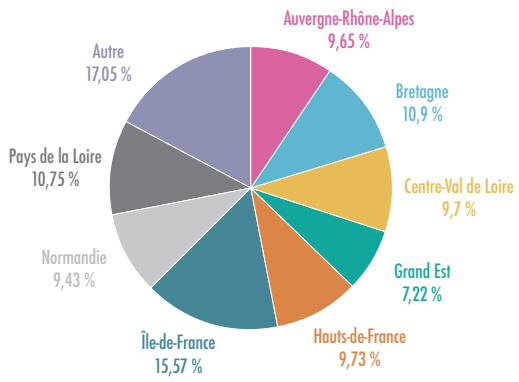

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

IV. LE PROJET SMART VAL DE LOIRE

1 LE SCHÉMA DIRECTEUR SMART VAL DE LOIRE

Le SMO a l'ambition de contribuer activement à faire de son territoire, constitué des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, un "territoire durable et connecté" à l'instar d'autres territoires qui s'engagent dans une démarche identique actuellement.

Cette stratégie a été définie dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur Smart Val de Loire, approuvé par les élus syndicaux lors du Conseil syndical du 4 avril 2023. Il se décline en trois axes stratégiques et 14 actions. Il est consultable en ligne via le site du Syndicat www.valdeloirenumerique.fr, rubrique Projet Smart.

La démarche portée par le Syndicat a été clairement identifiée au niveau du document cadre que constitue la Scoran (Stratégie de Cohérence Régionale en matière d'Aménagement Numérique).



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Un Schéma directeur décliné en 3 axes stratégiques et 14 actions

1 ACTEUR DE LA SENSIBILISATION ET ACCULTURATION DU TERRITOIRE

1. Réaliser et maintenir à jour un état des lieux des projets durables et connectés sur le territoire
2. Organiser des retours d'expériences
3. Réaliser une veille technologique, juridique et financière
4. Organiser la sensibilisation et la formation des acteurs du territoire

2 ACTEUR DU DÉPLOIEMENT DE PROJETS DE TERRITOIRES DURABLES ET CONNECTÉS

5. Apporter un appui technique aux collectivités dans la réalisation de leurs projets de territoires durables et connectés
6. Déployer un réseau bas débit de type LoRa
7. Faciliter le déploiement de cas d'usages liés aux objets connectés (Internet Of Things - IoT)
8. Intégrer une infrastructure cœur de réseau (stockage, hébergement)
9. Déployer des outils d'exploitation de la donnée collectée via le réseau bas débit de type LoRa
10. Animer une stratégie de la donnée territoriale
11. Poursuivre le déploiement du réseau Val de Loire Wifi Public et services associés

3 ACTEUR DE LA MUTUALISATION

12. Mettre en place une mutualisation des achats
13. Organiser des partenariats territoriaux
14. Définir et piloter une gouvernance territoriale de projet Smart Val de Loire

Le Syndicat a publié en juin 2023 un Appel à Manifestation d'Intentions (AMI) ayant pour objet d'identifier une ou plusieurs initiatives privées pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques bas débit de type LoRa et de services associés au profit des acteurs publics et privés sur les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire.

L'infructuosité de l'AMI et donc l'insuffisance de l'initiative privée à répondre aux besoins des utilisateurs finaux situés sur le territoire du Syndicat a donc été constatée par délibération du Conseil syndical du 11 décembre 2023.

Une étude de faisabilité et de couverture LoRa a été réalisée par l'AMO du Syndicat, en lien avec l'action 6 du Schéma directeur Smart Val de Loire, qui est particulièrement structurante pour l'ensemble du projet. Ainsi, le nombre prévisionnel d'antennes LoRa à déployer se monte au total à 578 (292 pour le Loir-et-Cher et 286 pour l'Indre-et-Loire) pour parvenir à une couverture LoRa Deep Indoor du territoire, (un niveau de couverture permettant notamment la télé-relève des compteurs d'eau) avec redondance permettant de couvrir les principaux cas d'usage.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

2 LA COMPÉTENCE SMART DU SYNDICAT ET LE CATALOGUE DE SERVICES



Le Syndicat propose une offre de services en matière de territoires durables et connectés à l'ensemble des acteurs de son périmètre composée ainsi :

- Un service de connectivité au réseau public bas débit de type LoRa ;
- Des services de stockage et d'hébergement sécurisés de données ;
- La mise à disposition d'outils d'exploitation de la donnée via le réseau bas débit déployé ;
- Et toutes autres prestations associées permettant de faciliter le déploiement de cas d'usage liés aux objets connectés (accompagnement projet, etc.).

Afin de mettre en œuvre cette offre de services, le Syndicat a approuvé, lors des Conseils syndicaux du 3 juillet 2024 et du 24 septembre 2025, une évolution de ses statuts sur les points suivants :

- La création de compétences facultatives et des services associés que le SMO peut proposer à ses membres intéressés ;
- La création d'une instance nouvelle, la Commission des Territoires durables et connectés qui représentera les usagers des services Smart Val de Loire et qui sera chargée de donner un avis au Conseil syndical sur les conditions de fourniture des services Smart ;
- La possibilité de proposer les services Smart Val de Loire à tout acteur public et acteur privé en charge d'une mission d'intérêt général ;
- La contribution des membres à l'investissement et au fonctionnement de ces nouveaux services ;
- La contribution des usagers du Smart aux dépenses de fonctionnement de la compétence facultative Smart.

Ces évolutions statutaires ont entraîné une modification du règlement intérieur du Syndicat.

Les membres du Syndicat et les acteurs publics et privés en charge d'une mission d'intérêt général signent avec Val de Loire Numérique une convention de prestations de services Smart pour utiliser l'offre de services.

Le Conseil syndical lors de sa séance du 6 juillet 2024, a approuvé une première version du catalogue de services et de tarifs Smart Val de Loire joint en annexe à chacune des conventions.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Ce document propose
6 CATÉGORIES DE SERVICE:

ABONNEMENT ANNUEL AU SERVICE
Il s'agit de frais annuels d'accès au service Smart

SERVICES DE CONNECTIVITÉ
Il s'agit de l'offre d'accès au réseau LoRa (transmission des données au moyen des passerelles et livraison au cœur de réseau). Un tarif différencié est mis en œuvre pour le cas d'usage de la télérelève de l'eau, considérant le nombre généralement conséquent de capteurs à collecter

SERVICE DE VISUALISATION DES DONNÉES
Il s'agit d'une offre de transmission des données depuis le cœur de réseau vers une plateforme applicative de visualisation des données qui sera mise à disposition de l'utilisateur

FORMATION
Il s'agit de l'accompagnement à la prise en main de la plateforme applicative de visualisation des données

ACCOMPAGNEMENT PAR UN CONSULTANT-EXPERT
Il s'agit d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée aux acteurs qui souhaitent un accompagnement dans la conception ou la mise en œuvre de leur projet de territoire durable et connecté

DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE
Il s'agit d'une offre d'accompagnement à la conception de tableaux de bords sur la plateforme applicative de visualisation des données et/ou de développement d'interface de programmation d'application (API) entre le cœur de réseau LoRa et des applications métiers

Le catalogue de services Smart Val de Loire a fait l'objet de deux mises à jour en 2025 :

- **Conseil syndical d'avril 2025 :**

Le catalogue évolue afin que ses tarifs puissent également être proposés aux personnes morales de droit public ou privé chargées d'une mission de service public.

Autre évolution : les conditions techniques de fourniture des services Smart viennent compléter le catalogue des services Smart Val de Loire. Elles précisent les modalités techniques de fourniture des services Smart, notamment les engagements de qualité du service de connectivité proposé par le Syndicat.

- **Conseil syndical de septembre 2025 :**

Le catalogue de service est modifié afin d'y ajouter un nouveau tarif : il s'agit de proposer la datavisualisation des compteurs d'eau à un tarif plus attractif de 2,30 € HT par an et par compteur ; le tarif pour les autres types de capteurs reste inchangé à 9,60 € HT par an et par capteur.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Le catalogue de services Smart Val de Loire en vigueur au 31 décembre 2025

Service / description			Membres fondateurs du SMO	Membres associés du SMO
Abonnement annuel	Frais annuels d'accès au service		Compris dans la contribution annuelle au Syndicat	1 € / an / habitant* (plafond maximum : 1 000 €)
Service de connectivité	Offre d'accès au réseau LoRa (transmission des données au moyen des passerelles et livraison au cœur du réseau)	Cas d'usage de la télérelève des compteurs d'eau	4,2 € / an / capteur	4,2 € / an / capteur
		Autres cas d'usage	4,8 € / an / capteur	4,8 € / an / capteur
Service de visualisation des données	Offre de transmission des données depuis le cœur de réseau vers une plateforme applicative de visualisation des données	Cas d'usage de la télérelève des compteurs d'eau	2,3 € / an / capteur	2,3 € / an / capteur
		Autres cas d'usage	9,6 € / an / capteur	9,6 € / an / capteur
Formation	Forfait-jour de prestation de formation à l'utilisation de la plateforme applicative de visualisation des données (maximum 10 personnes)		500 €	500 €
Accompagnement par consultant expert	Prestation d'1 jour d'assistance à maîtrise d'ouvrage / conseil / expertise		500 € (300 € la demi-journée)	500 € (300 € la demi-journée)
Développement informatique	Prestation d'1 jour de développement informatique (configuration de tableaux de bord, développement d'API...)		400 €	400 €

** Dernières données disponibles au 1er janvier de l'année en cours.*

Dans la perspective du passage à l'échelle du projet, l'année 2025 a permis la mise en place de la facturation des services Smart Val de Loire à travers l'utilisation de l'outil Cosoluce.

Deux premières factures ont pu être émises à la fin de l'année 2025.

3 LE FINANCEMENT DU PROJET SMART VAL DE LOIRE

L'année 2025 a permis de stabiliser en grande partie le modèle de financement du projet Smart Val de Loire, et en particulier du déploiement de l'infrastructure bas débit radio LoRa qui constitue l'essentiel de l'investissement.

Des conventions de financement ont été conclues avec les Départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher fin 2024 pour acter leur participation à l'investissement à hauteur de 18 %.

Les EPCI souhaitant s'engager dans la compétence facultative Smart et voir ainsi un réseau LoRa se déployer sur leur territoire participeront à hauteur de 29 %.

Le Fond d'usage numérique, négocié dans le cadre de la délégation de service public avec Val de Loire fibre sera mobilisé à hauteur de 23 %.

Par ailleurs, une demande de financement FEDER était fin 2025 en cours de finalisation auprès des services instructeurs de la Région Centre Val de Loire ; cette contribution de l'Europe devrait s'établir à 30 % de l'investissement.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

4 LA FIN DE LA PHASE D'EXPÉRIMENTATION

Les différentes expérimentations avec des collectivités volontaires constituaient la première étape de la mise en œuvre du Schéma Smart Val de Loire. L'année 2025 a vu se poursuivre ces expériences sur le terrain avec pour objectif de tester la mise en œuvre de la technologie LoRa (matériels et logiciels) et de valider l'offre de services du Syndicat.

Rappel des enjeux pour les expérimentations :

- créer des démonstrateurs locaux visant à sensibiliser les élus et les services aux possibilités offertes par les solutions de territoire durable et connecté,
- acquérir de l'expérience technique,
- mieux connaître les acteurs privés du marché et leurs spécificités,
- éprouver des modèles organisationnels et des architectures techniques rationnelles, potentiellement généralisables sur d'autres cas d'usages ou d'autres territoires, et permettant une optimisation, pour la collectivité, de sa gestion des services publics.

Chaque expérimentation est encadrée par une convention, bipartite ou tripartite selon les cas, entre le Syndicat et les collectivités impliquées et qui définit les engagements de chacun : mesures ciblées, collecte, diffusion, hébergement, sécurisation et visualisation de données.

POUR LE LOIR-ET-CHER

Commune de Pezou :

Une dizaine de capteurs autour des équipements municipaux

- contrôle à distance des pompes de relevage des stations d'épuration ainsi que des rejets d'eau dans le Loir,
- station météo et pluviomètre,
- suivi des températures en mairie.



Vérification des capteurs des pompes de relevages à Pezou

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Pezou-Loir-Réveillon :

Une dizaine de compteurs d'eau communicants

- télérelève des consommations d'eau,
- surveillance des fuites sur le réseau.

Communauté de communes du Grand Chambord :

Environ 120 compteurs d'eau communicants, avec Bauzy comme commune pilote

- télérelève des consommations d'eau,
- surveillance des fuites sur le réseau.



Compteurs d'eau communicants (têtes émettrices LoRa)

Commune de Vendôme :

Une vingtaine de capteurs installés Faubourg Chartrain après une phase de travaux de réaménagement

- comptage des flux (piétons, deux-roues, voitures, camions...),
- analyse de stationnement (taux d'occupation, durée...).

Commune de Bauzy :

Une dizaine de capteurs dans et autour des bâtiments publics

- suivi des consommations électriques,
- suivi de la qualité de l'air dans l'école (CO^2),
- régulation du chauffage.



Tableau de bord municipal avec affichage des données des capteurs et statistiques

Commune de Nouan-le-Fuzelier :

Une trentaine d'horloges connectées dans les armoires électriques de la commune

- allumage et extinction de l'éclairage public.

Communauté d'agglomération Agglopolys :

Une centaine de compteurs communicants installés et suivis sur la commune pilote de Marolles

- télérelève des consommations d'eau,
- surveillance des fuites sur le réseau,
- régulation du chauffage.

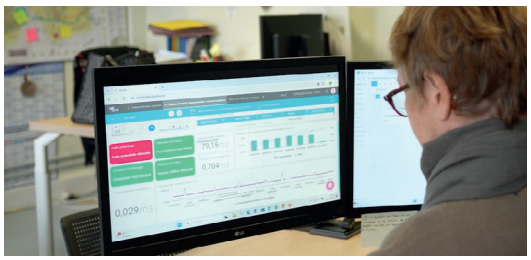

Contrôle à distance des fuites potentielles par le service de l'eau d'Agglopolys

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

POUR L'INDRE-ET-LOIRE

Nouvel Espace du Cher / Tours Métropole :

2 capteurs de niveau d'eau installés sur des sites sensibles
- surveillance des niveaux d'eau

Commune d'Azay-le-Rideau :

Une vingtaine de capteurs d'ambiance installés dans les écoles
- suivi des températures dans les salles de classe
- vérification de la qualité de l'air intérieur (taux de CO^2)



Contrôle à distance du niveau de CO^2 dans les salles de classe de l'école communale.

Syndicat d'énergie d'Indre-et-Loire / Communauté de communes Chinon Vienne et Loire :

Environ 300 horloges connectées sur 19 communes
- maintenance prédictive,
- allumage et extinction de l'éclairage public.



Installation d'une horloge connectée dans une armoire électrique dédiée à l'éclairage public

À noter que l'ensemble de ces expérimentations a fait l'objet d'une restitution (retours d'expérience) en public lors d'un événement organisé par le SMO à Blois le 5 novembre 2025 (voir au paragraphe 4 l'évocation de cet évènement et les liens associés)

Cette phase expérimentale est désormais quasi achevée et les collectivités qui souhaitent utiliser les solutions Iot du Syndicat sur le long terme se voient proposer l'offre de services Smart Val de Loire.

5 LE PROJET SMART VAL DE LOIRE PASSE À L'ÉCHELLE

Alors que la phase d'expérimentation s'est poursuivie jusqu'à fin 2025, certains territoires ont décidé de s'engager sur le long terme dans le projet Smart Val de Loire.

L'un des principes fondateurs du projet réside dans le nécessaire engagement financier de l'EPCI afin que le réseau LoRa puisse être déployé sur son territoire.

Ainsi, 2025 a vu émerger les 11 premières conventions de prestations de services Smart Val de Loire avec les EPCI et d'autres structures publiques, dont certaines s'inscrivent dans la continuité de la phase expérimentale.



Déploiement d'une passerelle LoRa sur un toit terrasse

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE



Avril 2025 :

- Convention avec la Communauté de communes du Grand Chambord
  Cas d'usage : télérelève des compteurs d'eau
- Convention avec le Smictom du Chinonais
  Cas d'usage : mesure de remplissage des points d'apports volontaires

Septembre 2025 :

- Convention avec la Communauté d'Agglomération Agglopolys
  Premier cas d'usage : télérelève des compteurs d'eau
- Convention avec la Communauté de communes Touraine Est-Vallées
  Premier cas d'usage : gestion des bâtiments

Décembre 2025 :

- Convention avec le SIAEP de Pezou Loir Réveillon
  Cas d'usage : télérelève des compteurs d'eau
- Convention avec la commune de Pezou
  Cas d'usage multiples
- Convention avec la commune de Nouan-le-Fuzelier
  Cas d'usage : pilotage de l'éclairage public
- Convention avec le Domaine de Chambord
  Cas d'usage : mesures d'ambiance dans les salles du château et dans les bâtiments annexes
- Convention avec le Syndicat d'énergie d'Indre-et-Loire
  Cas d'usage : pilotage de l'éclairage public
- Convention avec la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
  Premier cas d'usage : pilotage de l'éclairage public
- Conventions avec le SMAEP Touraine du Sud et la SAUR
  Cas d'usage : télérelève des compteurs d'eau

Une convention de partenariat avec Tours Métropole Val de Loire

Même si la Communauté d'agglomération Tours Métropole Val de Loire n'est pas membre du Syndicat, les deux structures travaillent depuis plusieurs années de concert sur le très haut débit et sur le wifi. Un nouveau partenariat s'est construit autour du déploiement de solutions de territoires durables et connectés. Ainsi une convention de "coopération pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques bas débit de type LoRa" a été adoptée par les deux structures fin 2025. Elle permet au Syndicat d'utiliser l'offre LoRa de la Métropole et de mettre en place des flux de données en provenance des passerelles TMVL. Elle pose un principe de réciprocité et de partage d'expertise. Cette convention est conclue pour 10 ans.

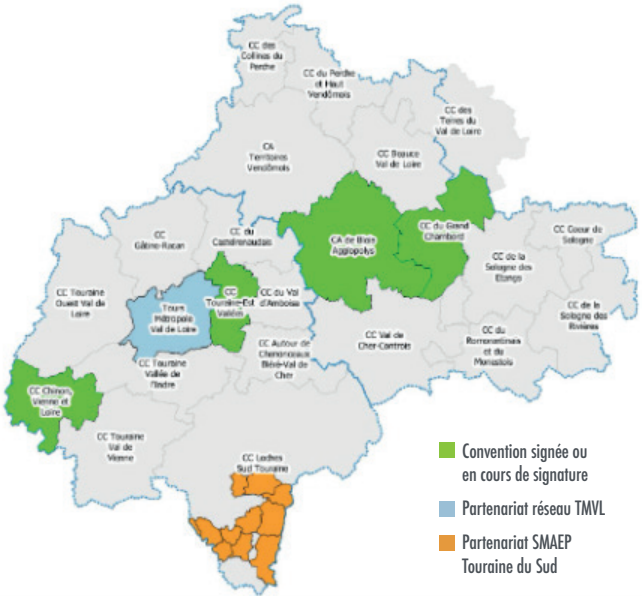

EPCI engagés dans le projet Smart Val de Loire au 31 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

Pour mener à bien ce passage à l'échelle, le Syndicat a fait le choix d'adhérer à la Centrale d'achat de la CANUT qui permet de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres "clé en main" dans le respect du code de la commande publique.

Les avantages de recourir à cette centrale d'achat sont principalement :

- une gestion simplifiée des achats de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms,
- des marchés adaptés aux besoins du Syndicat,
- des frais d'accès réduits,
- une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,

Le Syndicat a ainsi souscrit à l'accord-cadre Internet des objets dont l'attributaire est la société Sogetrel.

Une phase de migration entre le prestataire en charge des expérimentations Ubicité et celui en charge du passage à l'échelle, Sogetrel, s'est déroulée sur la deuxième moitié de l'année 2025. Elle a consisté à la reprise en exploitation :

- des infrastructures LoRa existantes initialisée par une visite technique de tous les emplacements des passerelles, de la solution cœur de réseau Requea et des configurations associées.
- des plateformes IoT et datavisualisation Synox avec lesquelles le Syndicat avait commencé à travailler en phase expérimentale.

Cette migration s'est déroulée sans impact sur le fonctionnement des installations et la disponibilité des services.

Évolution du déploiement du réseau LoRa - 27 passerelles actives à fin décembre 2025

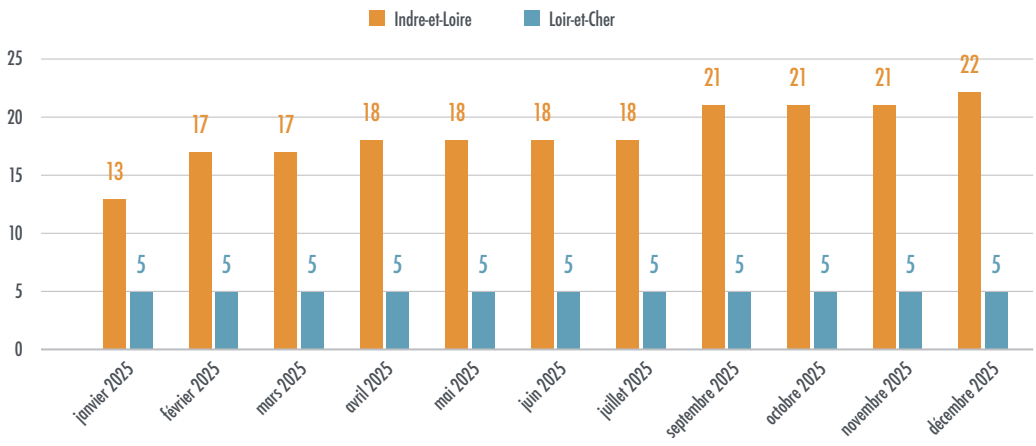

Nombre et type de capteurs connectés - 793 capteurs à fin décembre 2025

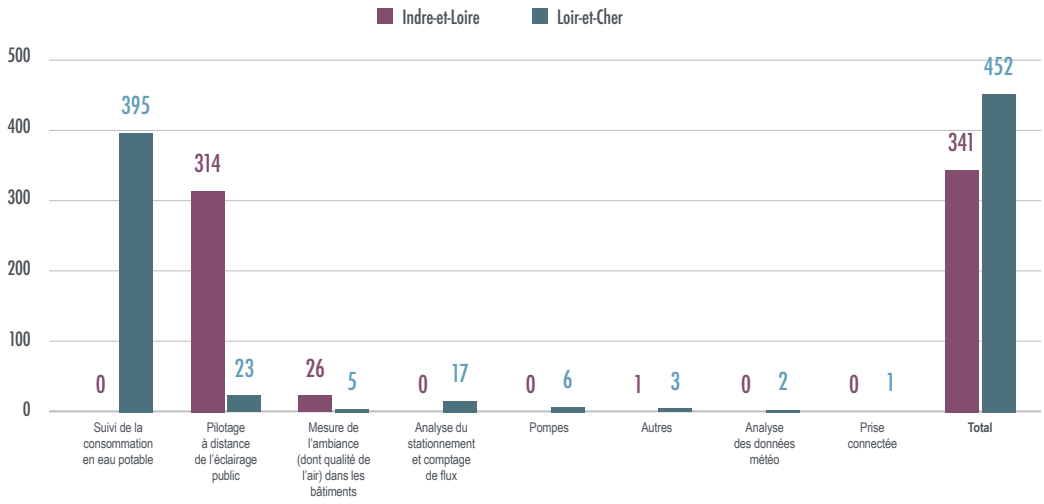

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

6 LA CONTRIBUTION À DES PARTENARIATS TERRITORIAUX

À travers l'action 10 de son Schéma directeur Smart, le Syndicat a la volonté de contribuer à la dynamique "Territoires durables et connectés" à l'échelle régionale. En 2025, le Syndicat a poursuivi sa participation au consortium Climate Data Hub.

Pour rappel, le Climate Data Hub est un projet conçu par des partenaires publics et privés pour permettre le partage et l'utilisation de données, d'intérêt général, permettant de mesurer les effets du changement climatique, de limiter ou de permettre une adaptation à ses impacts.

Développé dans le cadre du Climate Data Hub, le projet PrevizO a pour objectif de concevoir et de développer un outil, sur la base d'une Intelligence artificielle frugale permettant aux décideurs d'anticiper les périodes de stress hydrique et mettre en œuvre une gestion proactive de la ressource en eau. Le territoire d'expérimentation est celui du syndicat de bassin du Nouvel Espace du Cher. L'intelligence artificielle sera alimentée par des données variées comme des mesures sur site, des observations satellitaires et des projections issues de modèles physiques. Depuis son démarrage en 2024, le consortium a mis en place plusieurs groupes de travail "Infrastructures", "Données", etc.

Les premiers travaux portent leurs fruits avec notamment un prototype qui permet, avec la contribution du Syndicat, de faire remonter les données de capteurs de hauteur d'eau installés le long du Cher par le Nouvel Espace du Cher jusqu'à une solution de datavisualisation proposée par le BRGM. L'infrastructure LoRa déployée par Tours Métropole Val de Loire collecte les données des capteurs. Côté IA, les premiers tests sur les jeux de données de Vigicrue sont prometteurs pour anticiper les périodes d'inondation ou de sécheresse à court terme ; les travaux se poursuivent pour développer un modèle prédictif fiable à plus long terme.

PrevizO
RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

LA COOPÉRATIVE DES DONNÉES CLIMATIQUES EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Climate Data Hub

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

L'avancement du Schéma Smart Val de Loire au 31 décembre 2025

N°	Actions	Sous-actions	Avancement
1	Réaliser et maintenir à jour un état des lieux des projets durables et connectés sur le territoire	Définir un standard de description des projets connectés et durables	
		Réaliser une enquête annuelle auprès des collectivités	
		Mettre à disposition des membres une cartographie annuelle des projets	
2	Organiser des retours d'expérience	Organiser des sessions de retours d'expérience	
		Mise en relation ponctuelle entre les collectivités	
3	Réaliser une veille technologique, juridique et financière	Réaliser une veille technologique, juridique et financière	
4	Organiser la sensibilisation et la formation des acteurs du territoire	Recenser l'information sur les formations existantes à l'échelle régionale	
		Mener des actions de communication et d'information sur l'offre disponible	
		Impulser une démarche auprès du CNFPT ou d'autres acteurs pour qu'ils créent des formations sur la donnée...	
5	Apporter un appui technique aux collectivités dans la réalisation de leurs projets de territoires durables et connectés	Ingénierie de projet, appui à la rédaction de cahiers des charges, conseils dans les choix techniques, conseils sur la valorisation de la donnée	
6	Déployer un réseau bas débit de type LoRa	Conception déploiement, maintenance des infrastructures	
		Commercialisation des services	
		Suivi des indicateurs du réseau	
7	Faciliter le déploiement de cas d'usages liés aux objets connectés	Accompagnement de la phase d'avant-projet (de l'expression du besoin à la définition des objectifs et fonctionnalités de la solution IoT à déployer)	
		Ingénierie des solutions IoT (conception de l'architecture cible, déploiement et maintenance des infrastructures, suivi des indicateurs de performance du réseau, ingénierie financière, ingénierie juridique...)	
		Appui à la rédaction de cahiers des charges	
		Appui à l'exploitation de la solution	
8	Intégrer une infrastructure cœur de réseau (stockage, hébergement)	Étudier/recenser les offres d'hébergement des données existantes sur le territoire permettant de garantir aux membres un niveau élevé de sécurité et de souveraineté	
		Contractualiser avec un ou plusieurs prestataires	
9	Déployer des outils d'exploitation de la donnée collecté via le réseau bas débit de type LoRA	Fournir une première série d'outils d'exploitation de la donnée qui permet sur chacun des cas d'usage prioritaires de démontrer la valeur d'usage	
		Valoriser les investissements déjà réalisés sur le réseau wifi public	
10	Animer une stratégie de la donnée territoriale	Contribuer à la dynamique régionale sur le territoire	
		Faciliter l'accès et l'exploitation des données pour les adhérents	
11	Poursuivre le déploiement du réseau Val de Loire Wifi Public et services associés	Déployer de nouvelles bornes	
		Proposer de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs	
12	Mettre en place une mutualisation des achats	Référencer, cataloguer les produits et les solutions et alimenter ce catalogue de services au fur et à mesure	
		Mettre en place la possibilité de faire un achat groupé en cas de demande des collectivités	
13	Organiser des partenariats territoriaux	Participations/interventions lors d'événements de la filière sur les territoires connectés et l'internet des objets	
		Articulations avec les politiques publiques des autres acteurs impliqués dans le numérique	
		Animation de l'écosystème local et mobilisation des acteurs privés locaux	
		Veille sur les appels à projets	
14	Définir et piloter une gouvernance territoriale de projet Smart Val de Loire	Mettre en place les instances nécessaires	
		Réaliser un bilan annuel	
		Mettre en place les outils de communication et suivi de la démarche	

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_127_2026B-DE

TOURAINE LE DÉPARTEMENT

Région Centre-Val de Loire

LOIR&CHER Notre département

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Communauté Touraine-Est Vallées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELRENAUDAIS

Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

CHINON VIENNE & LOIRE
Communauté de communes

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

GATINE RACAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tours métropole Val de Loire

TouraineVallée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de l'Indre

LOCHES SUD TOURAINE
Communauté de Communes

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

Communauté de Communes ROMORANTINAIS ET MONESTOIS

Beauce Val de Loire
Communauté de communes

Sologne des Étangs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Cœur de Sologne
Communauté de Communes

Sologne des Rivières

Collines du Perche
Communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU VAL DE LOIRE

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRITOIRES VENDOMOIS

cphv
Communauté Perche & Haut Vendômois

Communauté de communes VAL DE CHER CONTROIS
Territoire de progrès

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Plan France Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

© Conception et réalisation : Val de Loire Numérique / M. Lartigue

VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

02 54 58 44 39
contact@valdeloirenumerique.fr
Syndicat mixte ouvert
Val de Loire Numérique
Hôtel du Département
Place de la République
41020 BLOIS Cedex
WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR